

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

A V R I L 1757.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVII.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

A'VIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Tre-voux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

A V R I L 1757.

ARTICLE PREMIER.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

SA X E. I. Chaque jour ajoute un degré de plus à la misère qui regne dans les malheureuses Contrées de cet Electorat infortuné. Mais, avant d'en continuer le détail, donnons l'abregé d'un Ecrit que S. M. Pol. a fait communiquer, dans les premiers jours de Mars, aux Cours étrangères, & qui est intitulé: *Les Preuves évidentes: Réponse au Mémoire raisonné*

Q 2

de

de la Cour de Berlin touchant la conduite des Cours de Vienne & de Dresde. Cet Ecrit est en 42 pages in quarto, sans compter les Pièces justificatives, qui sont au nombre de 44. Il récapitule toute la conduite du Roi de Pologne Electeur de Saxe, mise en comparaison avec celle du Roi de Prusse; l'invasion faite par les Prussiens en Saxe, & les facilités apportées par le Roi pour amener les choses à une Convention de Neutralité; le détail des démarches faites par le Roi dans cette vûë, & les difficultés successives qu'elles rencontrèrent de la part de Sa Maj. Prussienne; le tableau des rigueurs & des exactions auxquelles la Saxe a été exposée depuis que les Prussiens occupent ce Pays. Sur quoi l'on remarque, qu'il n'y a pas même eu d'exception pour la Maison Royale, & qu'on a été jusqu'à défendre aux Banquiers de lui faire crédit. On passe ensuite à la prise des Archives du Cabinet de Dresde, sur laquelle on fait l'observation suivante.

» Les Evénemens de l'année 1744, dont on
 » rappelle le souvenir pour justifier ces entre-
 » prises, sous le nom de *prévoyance*, avoient
 » été mis dans un oubli éternel par l'Amnistie
 » réciproque de la Paix de *Dresde*. Si le Roi
 » de Prusse n'eut eu réellement en vûë que sa
 » sûreté, il l'auroit trouvée dans les offres qui
 » lui furent faites de la part de Sa Maj. le Roi
 » de Pologne, dès son entrée en *Saxe*. Il au-
 » roit pû s'en rapporter à la droiture & à la fa-
 » çon de penser de ce Prince, dont il fait
 » lui-même le plus grand éloge, & à qui il
 » rend la justice qui lui est dûë. Le Roi de
 » Prusse avoit cru que S. M. Pol. voyant, d'un
 » côté, ses Etats au pouvoir de Sa Maj. Pruf-
 » sienne,

si sienne, & de l'autre, les protestations d'amitié les plus fortes, ne balanceroit pas de faire cause commune avec elle, & de joindre son Armée à la sienne: Mais on auroit dû se munir de raisons plus spécieuses; & la façon de penser ferme & magnanime du Roi de Pologne, ne devoit pas laisser de doute sur la conduite qu'il tiendroit dans cette occasion.

L'on imagina qu'on pourroit trouver des prétextes suffisans dans les papiers secrets des Archives du Cabinet de *Dresde*, & qu'il falloit les enlever de force, quoique les Archives des Souverains aient toujours été regardées comme sacrées & inviolables chez toutes les Nations civilisées, même dans les tems de pleine guerre.

Il falloit, avant toutes choses, songer aux moyens de pallier l'infraction du Droit des Gens qu'on méditoit. Pour cet effet, on commença par débiter, que le hazard avoit fait tomber plusieurs Copies entre les mains du Roi de Prusse, & que ces Copies faisoient naître de justes soupçons contre la Cour de *Saxe*. On parla de Négociations secrètes; & à l'appui des soupçons qu'elles pouvoient donner, on affecta d'être forcé de s'emparer des Originaux à *Dresde*, dans la crainte, disoit-on, que cette Cour ne pût nier leur existence.

Si ces prétendues Copies ont été entre les mains du Roi de Prusse, avant son invasion en *Saxe*, comment ce Prince a-t-il pû protester solennellement à Dieu & à la face de la Terre, qu'il n'avoit rien à la charge du Roi de Pologne? Mais si le Roi de Prusse a

30 eu des soupçons, s'il y a eu des indices qui
 30 ayent pû y donner lieu, n'étoit-il pas dans
 30 l'ordre d'en demander l'explication? Un Prin-
 30 ce qui exalte si fort son amour pour le gen-
 30 re humain, ne devoit-il pas attendre qu'il
 30 n'y eut plus d'espérance à la réconciliation,
 30 avant que d'éclater en des hostilités ouver-
 30 tes, qui ne peuvent que causer l'effusion de
 30 beaucoup de sang & la ruine de tant de mil-
 30 liers de sujets innocens? C'étoit l'ordre que
 30 prescrivit le Droit des Gens; ordre que le Roi
 30 de Prusse a reconnu lui-même, en faisant
 30 demander trois fois à la Cour de *Vienne* ses
 30 intentions, quoiqu'il prétendît que les mo-
 30 tifs de son mécontentement contre elle
 30 étoient suffisans, même pour lui déclarer la
 30 guerre. 30

L'on passe ensuite à la remarque suivante sur les Papiers saisis.

30 Qu'on examine toutes les Pièces que la
 30 Cour de *Berlin* produit, on trouvera qu'elles
 30 ne prouvent autre chose si-non, qu'on a
 30 traité avec la Cour de *Saxe* de son accession
 30 au Traité de *Petersbourg*; accession aussi
 30 exempte de blâme que le Traité même; que
 30 cette Cour a agi en cela avec tant de pré-
 30 caution, que quoique la Cour de *Vienne* &
 30 celle de la *Grande-Bretagne* même ayent
 30 poussé cette affaire très-vivement depuis la
 30 première proposition qui en fut faite il y a
 30 dix ans; cependant cette Négociation n'est
 30 pas parvenue à sa conclusion. Où est donc
 30 ce désir si ardent pour l'accession, que l'Auteur
 30 du *Mémoire-Raisonné* impute à la Cour de
 30 *Saxe*, en faisant mention de la première In-
 30 struction donnée au Ministre de Sa Majesté
 30 Polonoise à *Petersbourg*? Etoit-ce là guetter,

20 d'un œil avide, l'occasion favorable de re-
20 mettre sur le tapis le *Traité de parrage* pro-
20 jecté pour la ruine du Roi de Prusse, ainsi
20 qu'on en accuse cette Cour, dans le Mémoire
20 présenté à *Ratisbonne*, le 4. Octobre, de la
20 part de ce Prince?

20 Ne seroit-il pas permis au Roi de Polo-
20 gne de pourvoir à sa sûreté, & de s'assurer
20 un secours efficace contre le danger d'une
20 attaque? La Négociation de son accession au
20 *Traité de Petersbourg* mérite-t-elle le nom
20 odieux d'un dangereux Complot, parce que
20 la Cour de *Saxe* cherchoit principalement à
20 se procurer cette sûreté contre les entrepri-
20 ses du Roi de Prusse? Comment la Cour de
20 *Berlin* oseroit-elle soutenir, à la face de toute
20 l'Europe, que le simple désir d'un Etat-Sou-
20 verain, de s'allier plus étroitement pour sa
20 conservation avec un autre, donne droit à
20 un tiers de l'interpréter comme un complot
20 formé contre lui, & d'en faire un motif de
20 rompre la Paix & les Traités les plus solem-
20 nels? Ne découvroit-elle pas trop manife-
20 stement par-là l'esprit de despotisme à crain-
20 dre pour tous les Etats moins puissans
20 qu'elle?

20 Que deviendroient les liens les plus sa-
20 crés de la Société, quelle sûreté resteroit-il
20 au Genre-Humain pour son repos, si, pour
20 justifier l'attentat d'une invasion hostile, en-
20 treprise contre un Voisin, au sein de la Paix
20 & sans avertissement, il ne falloit que le ren-
20 dre suspect de mauvaise volonté, en tirer
20 les preuves de l'intention & de l'intérieur de
20 son cœur, ou bien les chercher, à main ar-
20 mée, dans le Cabinet de ses Archives?

Les Ministres de la Cour de *Saxe*, n'ayant pû qu'être sensibles aux imputations qui les regardoient, l'on allégué sur leur sujet ce qui suit.

» Le Ministère de Sa Maj. Polonoise & le
 » Comte de Bruhl, son premier Ministre, en
 » particulier, ont le malheur d'être des objets
 » marqués de disgrâce aux yeux de Sa Majesté
 » Prussienne, & de se voir maltraités, par son
 » ordre, à la face de toute la Terre, par les
 » expressions les plus dures, & d'une manière
 » dont il est difficile de trouver d'exemple. Ce
 » Ministre, quoique pénétré de douleur d'a-
 » voir déplu à un si grand Roi, a cepen-
 » dant cette consolation, que la haine mar-
 » quée aux Ministres d'un Prince que l'on
 » traite en ennemi, est le témoignage le plus
 » authentique & le moins équivoque que puis-
 » sent recevoir leur vigilance & leur fidélité
 » pour le bien du service & les intérêts de leur
 » Maître. Du reste, le Comte de Bruhl n'a de
 » compte à rendre qu'à son Roi, seul en droit
 » de décider sur sa conduite.

Entre autres conclusions qui terminent cet Ecrit, est la suivante.

» Sa Maj. Polonoise en appelle, avec toute
 » la confiance qui s'accorde avec sa dignité,
 » au jugement de tous les Etats libres en Eu-
 » rope, & à celui de tous ses Co- Etats. Le
 » danger dont ils sont tous également mena-
 » cés, après une violation si énorme du Droit
 » des Gens & des Loix de l'Empire, est trop
 » évident pour qu'ils puissent y méconnoître
 » leur intérêt commun. Elle les somme, en
 » conséquence, de faire usage de leurs forces
 » réunies, pour mettre, pendant qu'il est en-

core tems, des bornes aux vûes ambitieuses
d'une Cour, qui, sous le prétexte de délivrer
l'Allemagne d'un joug imaginaire, lui forge
des fers, & abuse de tout, de la Religion
même, pour parvenir au degré de Despotif-
mè le plus illimité, & y soumettre jusqu'à
ses égaux. S. M., quoique privée Elle-même
de ses Etats-Héréditaires, & mise hors d'é-
tat de se procurer, par ses propres armes,
justice & satisfaction de l'insulte faite à sa
Personne, & des dommages causés à ses fi-
dèles sujets, espère néanmoins, avec con-
fiance, que la justice de sa Cause lui procu-
rera assez de secours pour la venger, &c.

Dans le nombre des 44 Pièces justificatives
qui sont à la suite de cet Ecrit, se trouve la
correspondance des Lettres entre le Roi de
Prusse & le Roi de Pologne, dont voici les
quatre les plus essentielles.

Sur la première réquisition du passage par la
Saxe, Sa Majesté Polonoise écrivit la Lettre
suivante au Roi de Prusse.

A DRESDE, le 29. Août 1756.

*M*ONSIEUR MON FRERE. Le Mi-
nistre de V. M. à ma Cour venant de faire
la réquisition pour le passage de ses troupes par
mes Etats, pour aller en Bohême, je l'ai accor-
dé, dans l'espérance que V. M. fera observer
une exacte discipline. A cet effet, j'envoie vers
V. M. mon Lieutenant-Général & Comman-
dant du Corps des Suisses, le sieur de Meagher,
pour mieux concerter tout ce qui est relatif à
cette marche, & en régler l'exécution. Je n'ai
d'ailleurs pu qu'être fort surpris de quelques dé-
clarations inattendues & peu conformes au Trai-
té de Paix & à l'amitié qui subsistent entre

nous, que le Baron de Malzahn y a ajoutées au nom de V. M. ; mais j'espère qu'Elle voudra bien s'expliquer envers le sieur de Meagher, d'une façon à me rassurer entièrement là dessus. Je m'y attends en toute confiance, & suis, &c.

Le Roi de Prusse déjà arrivé à Pretsch avec son Armée, répondit à cette Lettre dans les termes suivans.

A PRETSCH, le 1. Septembre 1756.

MONSIEUR MON FRERE. Les inclinations que j'avois pour la paix ont été si notoires, que tout ce que je pourrois dire à V. M., ne le prouveroit pas davantage que la Convention de Neutralité que j'ai signée avec le Roi d'Angleterre. Depuis ce tems, par différens revivemens de Système, la Cour de Vienne a cru trouver le moment favorable pour mettre en exécution des desseins que depuis long tems elle vouloit contre moi. J'ai employé la voye de la Négociation, que je croyois la plus convenable pour dissiper les soupçons réciproques auxquels différentes démarches de la Cour de Vienne avoient pu donner lieu. La première réponse que j'ai reçue de la Cour de Vienne a été si obscure & si énigmatique, qu'aucun Prince qui veut pourvoir à sa sûreté, ne sauroit s'en contenter. La seconde étoit conçue avec tant de hauteur & de mépris, qu'elle devoit offenser l'indépendance de tout Prince qui a son honneur à cœur ; & quoique je n'eusses insisté que sur des assurances que j'exigeois de l'Impératrice-Reine, d'être garanti par rapport aux entreprises qu'Elle pourroit former contre moi cette année-ci & l'année prochaine, Elle n'a pas daigné répondre à une demande aussi importante. Ce refus m'a obligé, malgré moi, de prendre le parti que j'ai

est le plus propre pour prévenir les desseins de mes ennemis. Cependant, autant pour l'amour de la paix, que par esprit d'humanité, j'ai ordonné à mon Envoyé à Vienne, de faire de nouvelles représentations à cette Cour, en lui faisant sentir, que sa dernière réponse étant non-seulement conçue en termes très-peu mesurés, mais remplie d'une mauvaise Dialectique qui ne répondoit point à ce que je lui demandois, je me mettois en mouvement d'un côté, quoique si l'Impératrice vouloit encore me donner la sûreté que je lui demandois pour cette année & l'année qui vient, elle pouvoit compter que je sacrifierois volontiers toutes les dépenses d'un commencement de guerre à la tranquillité publique, mais que de plus je consentirois incessamment à mettre les choses sur le pied de la paix. Telle est la véritable situation où je me trouve. Ce n'est ni la cupidité, ni l'ambition qui dirigent mes démarches; mais c'est la protection que je dois à mes Peuples, & la nécessité de prévenir des Complots, qui deviendroient plus dangereux de jour en jour, si l'Epée ne tranchoit le Nœud Gordien, lorsqu'il en est encore tems. Voilà à peu près toutes les explications que je suis en état de donner à V. M. Je ménagerai ses Etats autant que ma situation présente le permettra. J'aurai pour Elle & pour sa Famille toute l'attention & la considération que je dois avoir pour un grand Prince que j'estime, & que je ne trouve à plaindre qu'en ce qu'il se livre trop aux conseils d'un homme dont les mauvaises intentions ne me sont que trop connues, & dont je pourrois prouver les noirs complots, papier sur Table.

J'ai fait, toute ma vie, profession de probité

de l'honneur; & sur ce caractère, qui m'est plus cher que le titre de Roi, que je ne tiens que du hazard de la naissance, j'assure V. Maj. que quand même, dans quelques momens, sur-tout au commencement, les apparences me seroient contraires, Elle verra, au cas qu'il soit impossible de parvenir à une réconciliation, que ses intérêts me seront sacrés, & Elle trouvera dans mes procédés plus de ménagement pour ses intérêts & pour ceux de sa Famille, que ne veulent lui insinuer des personnes qui sont trop au-dessous de moi pour que je daigne faire mention d'elles. Je suis, &c.

Le Roi de Pologne, après plusieurs tentatives inutiles, se porta, quoi qu'avec aussi peu de succès, aux facilités contenues dans la Lettre suivante qu'il écrivit au Roi de Prusse.

MONSIEUR MON FRERE. Le Comte de Bellegarde m'ayant rendu hier au soir, à son retour, la réponse de V. Maj., par laquelle Elle me donne encore à connoître, qu'il lui faut des précautions suffisantes pour le libre cours de l'Elbe pendant la Guerre qui s'allume entre V. M. & l'Impératrice Reine, & pour que mes troupes n'entreprennent rien contre V. M. pendant cette Guerre, qui puisse arrêter la poursuite de la marche de ses troupes; je m'empresse à y faire une autre réponse, pour lever, s'il est possible, l'obstacle des défiances que V. M. semble avoir. Prêt à accorder l'un, & à promettre l'autre, je souhaiterois, que V. M. voulût se confier à ma Parole-Royale, qu'aucun Ministre n'a jamais tenté & n'oseroit tenter de me faire violer. Cependant, si V. M. croit devoir insister sur des sûretés encore plus réelles, quoique ma Parole pourroit suffire, j'offre à V. M., pour la sûreté
du

des Princes &c. Avril 1757. 247

du libre cours de l'Elbe, qu'Elle tienne, pendant tout le tems de la durée de cette Guerre, des garnisons à Wittenberg & à Torgau, & je consentirai même, qu'Elle en mette encore à Pirna. Quant à la sûreté par rapport à l'Armée, je ne vois d'autre expédient que de lui donner, en tous cas, des Otages. Ces offres doivent, j'espère, satisfaire V. M. en plein, & la convaincre de la pureté de mes sentimens.

Les conditions que j'ai à lui demander en échange, sont, que V. M. fasse évacuer au plutôt tout le reste de mes Etats, à l'exception des trois Places susmentionnées; qu'Elle remette toutes choses dans l'état où elles étoient avant l'entrée de ses troupes en Saxe, & qu'Elle facilite & assure également le retour des miennes, dans leurs quartiers, avec les précautions requises en pareilles circonstances, aux Places près qui ont été accordées, comme il est dit ci-dessus, aux troupes de V. M., lesquelles y vivront pour leur argent, & ne se mêleront point du Gouvernement-Civil. Pour abréger le détail de ces arrangemens, il dépendra de V. M. de nommer quelqu'un, comme je ferai de ma part, pour en convenir ensemble jusqu'à notre ratification. V. M. voit combien je prends sur moi par les offres que je lui fais. Il me seroit impossible de rien faire davantage, & j'aimerois mieux attendre toutes les extrémités, que de manquer à ce que je me dois à moi-même, à mes Etats & à mon Armée. Remerciant au reste V. M. de tout ce qu'Elle me dit d'obligeant pour moi & pour toute ma Famille Royale, je la prie d'être en échange persuadée d'un parfait retour des sentimens pleins de considération & d'estime avec lesquels je suis, &c.

Sa Maj. Polonoise perdit toute espérance de traiter sur ce pied, par la réponse suivante que lui fit le Roi de Prusse.

A SEBELITZ, le 12. Septembre 1756.

MONSIEUR MON FRERE. V. M. se ressouviendra, que je lui ai mandé hier qu'il étoit très-dangereux pour moi, pour ne pas dire impossible, d'avancer de la Saxe en Bohême, en laissant une Armée derrière moi. S'il ne s'agissoit que de complaisances, il n'en est aucune que je ne crüsses devoir à V. M.; mais il s'agit de la sûreté & de la conservation de l'Etat que je gouverne, & cela m'oblige à ne me point écarter d'ici, à moins d'être sûr de ne rien laisser derrière moi, qui pût, dans la suite des tems, m'en faire repentir, &c.

Comme ce sont là des Pièces à servir à l'Histoire du tems, nous leur devons une place, ainsi qu'on l'a fait de celles qui ont paru précédemment.

II. Passons à présent dans les Contrées de l'Electorat opprimé. Il y en a qui se plaisent à déguiser cette situation d'oppression, & à répandre dans des Lettres données en forme de Mémoires, qu'on ne ressent pas en Saxe les effets de la disette, ou de la cherté extraordinaire des vivres, qu'au contraire ils y sont abondans, à un prix raisonnable; mais la vérité réclame contre-eux, & paroitra aux yeux du public par le témoignage même des Prussiens, dans un Mandement que leur Directoire établi à Torgau, a adressés aux Députés des Etats du Cercle de Misnie, présens à Dresde. Il est daté du 10. Fevrier, & porte ce qui suit.

Le Directoire Royal du Roi de Prusse est informé, que quantité de terres labourables sont restées

des Princes &c. Avril 1757. 249

restées en friche dans l'Electorat de Saxe ; qu'on a toutes les raisons de craindre qu'elles ne puissent être ensemencées au printems , par le manque de semailles , & qu'il est également à craindre que le manque d'orge pour brasser de la biere , & d'aveine pour le fourage ne rende la disette encore plus sensible : A cet effet le Directoire ordonne qu'il soit pris note de toutes les terres qui doivent être ensemencées , ainsi que de la quantité d'orge , d'aveine & de seigle qui est nécessaire , & des provisions qui s'en trouvent encore , soit dans les Greniers des Villes , soit chez les Fermiers de la Campagne , pour le tout être vérifié par les visites exactes que le Directoire en fera faire , ensuite de celles qui auront été faites par les Magistrats des Villes & par les Baillages.

Orde qui prouve évidemment que les terres sont en friche , qu'elles ont besoin d'être ensemencées , & que le Directoire Prussien veut faire les ensemencemens. Mais le défaut de cultivateurs y apportera tout obstacle , vû le dépeuplement des campagnes , par le nombre des recrûes qu'il a fallu fournir. Enûn la famine s'est manifestée sur-tout dans la partie montagneuse de la Saxe. Il en a résulté des maladies qui ont emporté & emportent beaucoup d'habitans. Ceux qui sont restés en vie se trouvent dans une situation qui peint ce que l'indigence a de plus rigoureux. On a fait une Collecte à *Dresde* pour ces infortunés. On jugera aisément qu'elle n'a pas été fort grande. La bonne volonté & la charité ont lutté en cette occasion contre l'impuissance de ceux qui auroient voulu suivre ce que la compassion leur dictoit. L'épuisement d'argent a empêché la Collecte d'être
confi-

considérable, & la rareté des vivres n'a pas permis d'y suppléer par des subsistances.

A l'égard de la livraison des recrûs, dans tous les lieux où elle a été exigée, l'impossibilité de les fournir a été démontrée avec la plus grande évidence. Les Exécutions Militaires n'en ont pas été moins mises en usage. Les pauvres habitans, exténués, pressés jusqu'à la substance, sont taxés cependant à un écu par jour qu'ils doivent payer aux Officiers Prussiens. Il y en a qui s'en contentent; mais d'autres, fermant les yeux au spectacle attendrissant d'un peuple épuisé, exigent jusqu'à deux écus 18 gros. Les personnes considérées ci-devant comme franches de recrûs, ne jouissent plus de cet avantage. On prend, on enleve les artisans, même les Maîtres de métiers de leurs maisons; & jusqu'aux Manufacturiers, Vignerons &c. on en fait des Soldats: & ces exactions se commettent à proportion de la difficulté qui se rencontrent à fournir ce qui est exigé en recrûs. L'on force aussi pour le service de l'Armée Prussienne cinq cens jeunes hommes qui seront employés comme valets pour le transport & la distribution des vivres: on en désigne l'âge, la hauteur, & ils doivent être robustes.

Encore les souffrances que l'Electorat endure paroîtroient demeurer en quelque sorte au même degré, si des circonstances particulières ne les aggravoyent encore. C'est ce que font les enrollemens forcés, qui, en bien des endroits, sont indépendans des levées déjà si exorbitantes des recrûs. Les Députés des Etats du Pays ont en main des nottes où l'on indique, nom par nom, jusqu'à mille hommes qui ont été enlevés de cette manière en différens Cercles. Nombre de ces enlevemens ont été exécutés par la Cavaleric,

valerie, sans faire mention de la quantité d'hommes qui ont été engagés pour servir dans les Compagnies franches. Les voyes de la violence font gémir en ces sortes d'occasions, les pauvres familles défolées. L'opposition est quelque fois de la partie. L'échauffement s'ensuit. Des coups tirés par le Prussien font tout plier.

Ces circonstances sont de véritables sujets de douleur pour la Reine & la Famille Royale de Pologne, qui déplorent, dans ces sortes de cas, l'impuissance où elles se trouvent d'y faire apporter le remède nécessaire. Constantes néanmoins à ne pas se retirer de *Dresde*, pour continuer, autant qu'il leur est possible, le soulagement & la consolation qu'elles donnent, aux nécessiteux, elles voyent cette Ville essuyer une nouvelle charge, par l'arrivée de deux Escadrons du Régiment de Rochow, Cuirassiers Prussiens, à qui l'on a été obligé de faire place jusques dans les Ecuries Royales pour y mettre leurs chevaux. Elles ont vû, le 25. Fevrier, tous les Officiers Saxons faits prisonniers, qui se trouvoient à *Dresde*, mandés auprès du Général-Major d'Ingersleben, qui leur signifia qu'entre ce jour & le 11. Mars, ils eussent à se retirer de cette Ville, & à transplacer leur séjour partie à *Wittenberg*, partie à *Luben*, partie à *Guben*, & partie à *Eisleben*, avec ordre de ne point quitter ces endroits-là sans la permission du Roi de Prusse.

Intimation, qui a d'autant plus consterné ces pauvres Officiers, qu'étant frustrés de leur paye, & n'en recevant aucune de Sa Maj. Prussienne, ils craignoient de se voir privés, par ce changement de séjour, de la ressource qu'ils trouvoient dans le cœur maternel de leur Reine, de la Fa-

mille Royale & des personnes qui les assistoient dans leur fâcheuse situation: Car, outre la table qu'on servoit gratuitement au Château pour cinquante de ces Officiers, il y en avoit pour le moins autant qui recevoient en argent de quoi vivre dans leur propre menage. Le déplorable état dont ils se voyoient menacés, si ces secours leur manquoient, les a déterminés à faire leurs représentations au Roi de Prusse, en le suppliant d'y prêter une attention favorable. Il a à la fin condescendu à ce qu'ils reçussent quelque modique paye par mois.

La Ville de *Leipsig*, comme on l'a dit, a payé les cinq cens mille écus auxquels elle étoit taxée. L'imposition ne s'est pas bornée à cela. Elle a dû, bien avec amertume, payer à titre de *Douceur*, la somme de cent-vingt mille écus, par forme de gratification pour le quartier d'hiver, & de plus, trente-six mille écus à titre de remboursement d'une somme pareille avancée au Roi de Pologne dans le mois de Septembre dernier, par anticipation sur le produit des droits d'accise qu'elle tient à ferme dans l'étendue de son territoire. Ainsi, il en est résulté pour *Leipsig* la fâcheuse nécessité de payer deux fois la même somme. Ces contributions, quelque considérables qu'elles soient, n'ont apporté aucun changement à la nécessité où les habitans de la même Ville ont été mis de fournir la nourriture & le pain aux Soldats qui en composent la garnison.

De ces exactions, & d'autres qu'il faut passer sous silence, passons à ce qui se présente encore des Monnoyes. Depuis que les Prussiens se sont emparés, comme on le sçait, de celles de *Leipsig*, ils font frapper des *Gros* & des pièces de *Quitt-Gros*, aux coins des années 1756 & 1753,

avec le nom de l'ancien Maître des Monnoyes. Cela se fait pour ne pas les distinguer des vieilles espèces ; mais elles en diffèrent si considérablement, que suivant l'évaluation qui en a été faite, avec toute l'exactitude imaginable, il en est, que les nouveaux *Gros* sont moindres de trois écus 19 gros & 8 deniers par Marc fin ; ce qui comparé aux Monnoyes de *Saxe*, qui ont eu cours jusqu'ici, fait un déchet de 20 pour cent sur les *Gros*, de plus de 29 pour cent sur les doubles *Gros*, & de plus de 36 pour cent sur les pièces de seize *Gros* ; desorte que le Ducat revient à trois écus 7 *Gros*, & le Louïs d'or à six écus. Le Marc fin des nouvelles pièces de huit *Gros* rendant 18 écus 6 gros 10 deniers, la pièce ne vaut que 5 *Gros* 4 deniers ; & par conséquent il en résulte pour le nouveau Maître des Monnoyes) le *Vénérable Juif Ephraïm*) un gain de 25 pour cent. Aussi, étant de son intérêt de répandre des espèces de son frappe le plus qu'il lui est possible, & d'amasser à cet effet des matières en aussi grande abondance qu'il peut s'en procurer, il a demandé & obtenu à cette fin, du Directoire de *Torgau*, le renouvellement de certains Edits pour engager les particuliers à porter aux Hôtels des Monnoyes, l'or, l'argent & le cuivre propres à la fabrication. Il a de plus trouvé le moyen d'obtenir du même Directoire un ordre pour se faire délivrer, contre des quittances, les deniers en espèces déposés à la Caisse du *Steuer* à *Leypsig*. Par ce moyen il a fait passer de cette Caisse plusieurs milliers d'écus dans sa Monnoye, où ils ont été transformés en espèces de l'alloy de celles qui se frappent sous sa direction.

A l'exemple de *Leypsig*, les Monnoyes de *Dresde* sont aussi données, par le Directoire de *Torgau*, au Juif *Ephraim* & à son fils, sous la direction d'un nommé *Heywitz*. On a promis à la vérité que l'Entrepreneur payeroit les matières d'argent de *Freyberg* en bonnes espèces du *Steuer*, & que celles qu'il feroit frapper seroient de même alloi que les précédentes. Cependant il est fort douteux si l'Israélite tiendra ces conditions. Le Graveur Prives, à *Dresde*, a absolument refusé ce qu'on exigeoit de lui, qu'il ajoutât à quelques nouveaux coins de *Gros*, le nom de l'ancien Intendant Général des Monnoyes de Saxe, *O. Ferals*, qui est sur les anciennes espèces.

Mais sur-tout il est à observer qu'il est incompatible avec les Constitutions de l'Empire, d'affirmer les Monnoyes à des Juifs, & qu'il n'y a qu'irrégularité d'emprunter les coins d'un autre Souverain pour frapper des espèces si fort inférieures. Qu'importe, les choses n'en vont pas moins sur le pied qu'il a plû au Roi de Prusse de les établir dans le Pays qu'il a envahi. Un gros détachement de ses Hussars s'est rendu au mois de Fevrier à *Grunthal*, & a détruit l'atelier qui y servoit à la fabrication des Monnoyes. Ils en emporterent aussi tous les instrumens & les ustencils. Le Directeur sommé par l'Officier des Hussars, de lui remettre ses comptes, n'ayant pû y satisfaire à l'instant, fut arrêté & conduit à *Freyberg*.

III. Par un ordre du Roi de Prusse les Maîtres des Forêts sont couper trois à quatre mille gros arbres pour l'usage des Fortifications & des palissades de *Dresde*; & Mr. d'Arnim, Grand Maître des Forêts, doit fournir au plûtôt trois
cens

des Princes &c. Avril 1757. 255

cens pieds d'arbres, destinés à fortifier les approches de cette Ville. On les y employe.

Sa Maj. Prussienne a créé Lieutenans-Généraux de ses Armées, le Prince Henri, Mrs. de Schultze, de Mayrinck, de Forcade, le Duc de Holstein-Gottorp, & Mr. de Pennavaire, qui étoient Généraux Majors.

IV. Toutes les troupes Prussiennes qui sont en Saxe, ont dû sortir de leurs quartiers d'hiver le 10. Mars, pour reprendre les quartiers de cantonnement, & se rassembler en trois Corps d'Armée, dont le Roi commandera le principal avec le Felt-Maréchal Keith, dont le second sera commandé par le Prince de Prusse, & le troisième par le Margrave Charles, conjointement avec le Prince Ferdinand de Brunswick. L'Armée du Felt-Maréchal de Schwerin agira séparément. Un gros Corps de troupes, principalement de Cavalerie, est d'ailleurs confié au Felt-Maréchal Lehwald, avec lequel celui-ci a déjà fait les dispositions requises pour la défense des frontières de la Prusse, en s'avancant vers les frontières de la Lithuanie & de la Courlande, pour se regler en tout sur les mouvemens des Russiens. Les amas de munitions & de provisions qu'on a faits en Prusse à l'occasion de cette Armée sont des plus grands. Elle a son rendez-vous à Tilsa, un des plus avantageux postes pour asseoir un Camp. La grande rivière de Niemen lui est à dos, une chaîne de collines en front, lesquelles commandent toute la plaine qui est au-delà, jusques aux limites servant de séparation à la Samagétie. Sa gauche est couverte par des Marais qui aboutissent aux Bouches de la Niemen, & sa droite l'est par des hauteurs de difficile accès. L'Armée du Général Leh-

*Mouvemens
des Prus-
siens.*

wald qui se rend à *Tilsa* pour observer les dispositions des Russiens, n'est composée que d'onze Bataillons, mais de cinq Régimens de Dragons, formans trente Escadrons, de deux Régimens de Hussars, faisans vingt Escadrons, sans compter un Corps de Bosniens, très-legers à la course, & très-propres, en cas de besoin, à se mesurer avec les Cosaques & les Calmouchs. Outre ce gros Corps compté d'environ 30 mille combattans, il s'en assemble un autre pour la sûreté de la *Pomeranie*, & celui-ci n'est que de neuf Bataillons, avec deux Compagnies d'artillerie, l'une pour l'usage des Garnisons, l'autre pour le service de l'artillerie de campagne. Quant aux Places que le Roi de Prusse tient dans le Cercle de *Westphalie*, il paroît qu'elles vont être incessamment évacuées, puisqu'il fait retirer déjà de *Wesel* toute l'artillerie, les bombes, les boulets, la poudre; qu'il y a fait vendre les magasins, que la démolition des fortifications pourra s'ensuivre, & que les trois Régimens qui y sont, ont ordre de se tenir prêts à en sortir. Ainsi, l'Armée Francoise, auxiliaire de l'Impératrice-Reine, actuellement en marche de tous les endroits où les différentes divisions en étoient rassemblées, aura le passage libre. Elle se dirige sur *Dusseldorp*. La demande pour le passage aux Electeurs & Princes dont elle devoit traverser les Pays, a été faite en tems par les Cours de Vienne & de France. Leurs Commissaires envoyés dans l'Electorat de *Cologne* vers *Dusseldorp* & ailleurs, y ont fait depuis des amas de vivres & de fourrages convenables pour cette Armée.

Retournons pour un moment en *Saxe*. Des Détachemens de l'Armée Impériale y paroissent.

La

des Princes &c. Avril 1757. 257

La campagne s'y ouvre, & les environs de *Zitzau*, Ville sur la *Neifs* aux confins de la *Bohème* & à dix lieues de *Dresde*, font le début des opérations. Le Prince de *Lôwenstein*, Général-Major, de concert avec le Comte de *Maguire*, Lieutenant-Général, qui commande tout le Cordon en *Bohème*, fit attaquer brusquement & força le 20 Fevrier à 4 heures du matin, l'important poste de *Hirschfeld*, défendu par un Bataillon Prussien du Régiment du Prince Henri, & par deux pièces de canon. Cette expédition se fit au moyen de trois attaques différentes par 300 Hussars, 200 Croates & la Compagnie de Grenadiers des *Licaniens*, contre une Redoute qui devoit servir à la défense de la Ville & où il y avoit les deux pièces de canon. Ces attaques furent exécutées de manière, que malgré le feu continuel des Prussiens, ceux-ci furent enfin obligés d'abandonner leurs postes avec les deux canons. Mr. de *Maguire* voulant prévenir que les Prussiens n'empêchassent l'entreprise par des forces supérieures, l'avoit occupée par divers mouvemens du côté de *Zitzau*, & ayant fait attaquer le poste de *Hersdorff*, défendu par des Grenadiers, Dragons & Hussars, ceux-ci furent également forcés de s'en retirer, poursuivis jusqu'aux portes de *Zitzau*. Les Autrichiens, après ce fait d'armes sont revenus en très-bon ordre à *Reichenberg*, avec sept Officiers & 87 Soldats & Bas-Officiers, les deux Canons, beaucoup de Chevaux, des Armes, des Tambours, & laissant environ 250 morts & blessés de leurs ennemis sur la place. Les Autrichiens ont eu une cinquantaine d'hommes tués & environ 70 blessés. Le Comte de *Neilan*, Capitaine de Grenadiers du Régiment de

Fait d'armes.

Sprecher, neveu du Maréchal de Broune, s'est trouvé parmi les morts; & dans le nombre des blessés des Autrichiens est le Prince de Lichtenstein, Lieutenant-Colonel, & cinq autres Officiers. Cette petite action a engagé le Roi de Prusse à donner ordre aux Princes, ses frères, & au Prince de Bevern, de rejoindre au plutôt leurs quartiers dans la *Lusace* & du côté des montagnes, où se font des mouvemens de part & d'autre, qui indiquent une action prochaine, le nombre des Autrichiens accroissant de jour en jour sur les confins de cette Province.

V. Dans les circonstances des affaires critiques du tems présent, le Roi de Pologne & l'Impératrice de Russie ont fait exhorter la Régence de la célèbre Ville de *Dantzich*, d'y prendre les mesures nécessaires pour la mettre en bon état de défense, & d'en augmenter la garnison. Le Roi de Prusse l'a fait exhorter de son côté, de se tenir dans les bornes que prescrit l'observation d'une exacte neutralité, & de ne prêter aucune sorte d'assistance à ses ennemis, parce qu'il les poursuivroit, insinué-t-il, par-tout où il pourroit les trouver, pour se procurer justice des offenses qu'ils lui auroient faites.

VI. Mr. de Champeaux, le père, Ministre de France auprès du Cercle de la *Basse-Saxe*, étant allé sur la fin de Janvier de *Hambourg* à *Brunsvich*, s'est depuis transporté à *Schwerin* dans le *Mecklembourg*. Ce dernier voyage est une source de spéculations sur les motifs qui l'ont occasionné. On croit, avec quelque probabilité, un concert d'arrangemens pour remettre la Maison de *Mecklembourg* en état de figurer, avec avantage, dans l'Empire, & de s'y relever des

préjudices qu'elle a soufferts dans les tems de troubles, & avant qu'elle connût l'état de ses forces. On croit aussi que le Port de *Rostock* sera mis en état de recevoir & de contenir une Flotte de débarquement : Idée, qui paroît se lier avec la future apparition d'une Flotte Rus-sienne dans la Mer *Baltique*. La Maison de Mecklembourg, tranquille & maîtresse d'elle-même, pourroit à la vérité monter, par une suite de combinaisons, à un grand degré de supériorité.

V I E N N E.

I. C E T T E Cour a fait communiquer à celle de France, une exposition des droits qui fondent le domaine suprême de l'Empire sur le territoire de *Genes*, la *Ligurie* & sur la Ville & Communauté de *San-Remo*, ainsi que des droits que l'Empereur est autorisé d'exercer à cet égard en sa qualité de Chef de l'Empire. La Cour de France a été priée, en vertu de cette communication, de faire ressentir les effets de sa bienveillance aux habitans de *San-Remo*, en engageant la République de *Genes* de mettre fin aux procédures intentées contre-eux, & de faire succéder les voyes de la douceur à celles de la sévérité. Ces instances ont en partie produit leur effet, le Roi Très-Christien s'étant employé pour apporter un changement favorable à la situation des affaires de la Communauté de *San-Remo*.

II. Le Felt-Maréchal Comte de Broune étant arrivé à *Vienne* le 13. Fevrier, eut, le lendemain, l'honneur de s'entretenir avec Leurs Maj. Imp. & avec le Duc Charles de Lorraine, au sujet de l'état des affaires en *Boheme*, & des mesures à prendre pour le succès des opérations

tions de la campagne présente. Le 15. il se tint une nouvelle conférence sur cette matière, le 16. une autre, à laquelle assista le Comte d'Etrées, Ambassadeur de France, & dont le résultat a été envoyé, par un Courier, au Comte d'Apraxin à *Riga*. Le Comte d'Etrées, destiné à commander dans l'Armée auxiliaire du Roi, son Maître, est depuis parti pour retourner à *Paris*, ayant pris congé de leurs Maj. Imp. & de l'auguste Famille, comblé de politesse, & gracié du double Portrait de L. M. Imp. garni de diamans. Il est décidé à présent que le Duc Charles de Lorraine a le commandement en chef de l'Armée de *Bohème*, & que le Comte de Broune la commandera sous S. A. R. Les Comtes de Bathiani & de Leopold Daun commanderont celle qui étoit aux ordres du feu Prince de Piccolomini. Le Prince héréditaire de *Modene*, qui est à *Vienne* depuis le 2. de Février, y est revenu d'*Italie* par le noble motif d'aller faire la campagne en *Bohème*, qu'on peut annoncer autant qu'ouverte présentement. Le Général Broune vient d'y retourner. Six mille hommes de troupes légères Hongroises vont encore s'y rendre, & l'on compte actuellement à *Prague* une quantité si prodigieuse de toutes sortes de provisions, pour la subsistance des troupes de l'Impératrice-Reine, qu'elles suffiroient en cas de besoin à entretenir plus de deux cens mille hommes pendant le cours de la campagne. Il y a des quartiers & des rues entières de cette grande Ville, dont toutes les maisons ont été appropriées pour servir de magasins.

Nous avons annoncé le mois passé l'Archiduc Joseph guéri de sa petite verole. L'Archiduchesse Marie-Christine sa sœur l'a eue depuis ee

Prince. Elle en est pareillement hors de danger.

L'Impératrice Reine reçoit à la continué des preuves de l'intérêt que le Grand Seigneur prend à ce qui la regarde. Sa Hauteſſe ne les a pas bornées à une permission de tirer de ſes Etats pluſieurs milliers de chevaux, mais elle y a ajouté celle d'en tirer autant de beſtiaux que le fouhaiteroit Sa Maj. Impériale.

Le 6. de Mars, l'Empereur, en qualité de Grand-Maître de l'Ordre de la Toiſon d'or, a fait la cérémonie de conférer le Collier & les marques de cet Ordre au Felt-Maréchal Comte de Brioune & au Duc d'Ahrenberg.

Le Marquis de Lhopital a paſſé par *Munich* & *Vienne*, & il a reçu dans ces deux Cours tout l'accueil imaginable. Il ſe rend à *Petersbourg*, avec caractère d'Ambaſſadeur de France.

RATISBONNE. On a porté à la Dictature publique un Décret de Commiſſion Impériale, par lequel l'Empereur ratifie en tout l'important Avis, que les trois Collèges de l'Empire ont formé le 17. Janvier dernier, & que nous avons rapporté le mois paſſé. Comme une ſuite de cet Avis on doit faire ici mention de ce qui ſ'eſt paſſé dans l'Assemblée du Cercle de *Souabe* tenuë à *Ulm* dans le mois de Fevrier. Ses réſolutions ont été également conformes aux intentions du Chef Suprême de l'Empire. Les Députés des Prélats, des Princes & des Comtes, étoient au nombre de 98, dont 81. donnerent leurs voix pour ce Monarque, par une Réſolution d'augmenter au triple les troupes du Cercle, qui paſſent douze mille hommes. Les Envoyés des cinq Cantons de la Nobleſſe Immédiate ſ'étant aſſemblés le 15. du même mois de Fevrier, convinrent unanimement d'un don gratuit de quatorze cens mille florins pour être

employés par S. M. Imp. au bien de la Patrie & prévenir les dangers dont elle paroît menacée par la guerre que le Roi de Prusse a allumée dans son sein. On ne peut pas plus de zèle que tous les Envoyés des Princes ont fait paroître dans l'Assemblée, afin que les troupes soient incessamment équipées. Elles doivent l'être le 4. du présent mois d'Avril, & prêtes à marcher huit jours après. Mr. le Baron de Ramfchwag, Ministre Plénipotentiaire de S. M. Impériale, a donné pendant l'Assemblée, des repas somptueux, un jour aux Envoyés des Princes, un autre à ceux des Prélats, puis aux Envoyés des cinq Cantons de la Noblesse Immédiate, ensuite à ceux des Comtes; ce Seigneur faisant une dépense magnifique, pour témoigner autant par son Ministère, que par d'autres circonstances qui font connoître ses grandes qualités, son attachement respectueux aux intérêts de l'auguste Maison d'Autriche. L'Abbé de Toussaint, Prédicateur François de la Chapelle de Ste. Thérèse à Vienne, bien reconnoissant des bienfaits dont il a été comblé par l'Imp. Reine, a montré son zèle dans la même occasion. Il a donné le 10. un souper des plus splendides à Mr. le Plénipotentiaire Impérial & à la Baronne son Epouse, ainsi qu'aux Envoyés des Princes.

On apprend des environs du *Danube*, que du 20 au 21. Fevrier les glaces charriées par ce fleuve ont emporté le pont de *Rinsbourg*, & celui de *Dilingen*, & *Gremheim* en *Baviere*, qui s'étant accumulées contre ce dernier pont les eaux ont pris leur cours dans les villages, renversé dix-huit maisons & causé d'autres dommages; que les glaces ont été jettées à droite & à

à gauche à deux lieues de *Donauwert* &c. On a d'ailleurs de tous les lieux situés sur les diverses rivières de l'*Allemagne*, de tristes récits des dégats causés cet hiver par les glaces & par les débordemens. Le *Rhin* en fournit; & si l'on parcourt l'Europe entière, il y a peu de places assises sur les bords des grandes Eaux qui ne se soient ressenties plus ou moins des débordemens.

HANNOVER. Il n'y a qu'arrivée & départ de Couriers en cette Ville depuis la mi-Fevrier jusqu'à présent: les uns viennent de *Londres*, & d'autres de *Dresde*, dépêchés par le Ministère Prussien au Général Schmettau qui est encore auprès de la Régence de cet Electorat, concertant les mesures à observer l'Armée qui vient comme auxiliaire de l'Impératrice-Reine dans la *Westphalie*, ou à lui faire opposition. Mr. Mitchel, Envoyé du Roi à la Cour de *Berlin*, est aussi venu faire un second tour de *Brunswick* à *Hannover*. Il s'y est arrêté quelques jours, pendant lesquels il a eu de nouveau des conférences avec les Régens, & depuis il est retourné à *Berlin*. Mr. *Doffow*, Felt-Maréchal des Armées Prussiennes, y est venu de *Wesel*, le Comte de *Styrum* de *Hildesheim*, & les Barons de *Zastrow* & de *Hammerstein* Lieutenans-Généraux ont également été mandés à *Hannover*. Allures qui prouvent qu'il s'agit d'affaires importantes, & que l'Electorat tiendra une place dans les grands événemens qui vont se présenter. En effet, le Parlement de la *Grande-Bretagne* a déclaré qu'il prendroit part aux affaires du Continent.

Le reste des troupes Hannovriennes est revenu d'*Angleterre* en ce Pays. Les Hessois qui avoient

avoient passé dans le même Royaume, retournent également chez eux.

TREVES. L'Electeur, qui a fait le 6. Mars la fonction de consacrer l'Eglise Collégiale de *S. Paulin*, hors l'enceinte de cette Ville, est retourné *Coblence*, où vraisemblablement il passera le Printems & l'Eté; faisons pendant lesquelles on continuera le bâtiment commencé du Palais Electoral. Trois Commissaires François ont été à *Treves* au sujet d'un Corps de l'Armée François qui a déjà commencé d'y passer la *Moselle*, venant de *Sarre-Lois* & de *Thionville*, & qui continué sa marche en deux Colonnes vers le *Rhin*, pour déboucher entre *Andernach* & *Cologne*. Une autre Colonne marche par le *Hundsruck* & passe la *Moselle* à *Trarbach*. L'accord a été fait avec les Batte-liers pour le transport des grains, de la farine & de l'aveine jusqu'à *Dusseldorp*. Le passage avoit été demandé dans les formes ordinaires.

Tous les grands Batteaux de *Mayence* ont remonté le *Rhin* pour aller prendre à *Strasbourg* une partie de l'artillerie destinée pour l'Armée François qui vient en *Allemagne*.

Le passage des troupes Françoises par la Principauté de *Liège* ayant aussi été demandé, la route en a été réglé de la manière suivante pour *Dusseldorp*. La Colonne de *Sedan*, composée de dix Bataillons & de six Escadrons, traverse le *Luxembourg*, prenant sa route par *Hotton*, *Barvaux*, *Airvailles* & *Theux*, pour se porter de-là sur *Limbourg*. La Colonne de *Maubège*, aussi de dix Bataillons & de six Escadrons, marche sur *Huy*, de-là sur *Newville*, *Saint Severin*, *Liège* & ses Fauxbourgs, & de-là en avant sur *Herves*. La Colonne de *Valen-*
siennes,

siennes, forte de quatorze Bataillons & de quatre Escadrons, prend sa route par *Tirlemont*, *Saint Tron*, *Oreille* & ses environs, *Liège* & ses *Faux-bourgs*, & delà sur *Herve*. Un Bataillon marche avec un Corps d'artillerie & une Compagnie de Mineurs & une d'Ouvriers, ayant sous leur escorte l'artillerie & les munitions, conduite par 600 chevaux des équipages. La Colonne de *Lille*, composée de six Bataillons & de neuf Escadrons, dirige sa marche sur *Tirlemont*, *Saint Tron*, *Tongres*, *Lanaken* & ses environs, & delà sur *Zittart*. Ces troupes marchent par les routes qu'on vient de marquer, partagées en plusieurs divisions & à deux jours d'intervalle, chaque division étant composée de dix Bataillons & de deux Escadrons. Le Corps des Chasseurs de *Fischer*, de 300 hommes à cheval & de 200 hommes à pied, indépendamment de leurs Officiers, marche à *Tongres*, où elle a dû arriver le 24. Mars, le 25 à *Hanacken* & Villages voisins de l'Etat de *Liège*, & le 26, le 27 & le 28 à *Stockem* plus bas que *Maëstrecht*, en se portant sur la *Meuse*. Tout a été réglé pour la fourniture des vivres & des fourages, par le Gouvernement de *Bruxelles*. Ce Règlement en 27 articles, a été adressé aux Etats des Provinces des *Pays-Bas Autrichiens*, par le territoire desquelles l'Armée auxiliaire de France passeroit.

44 Pontons qui avoient été à *Luxembourg* avec le Corps de troupes Impériales qui est allé des *Pays-Bas* en *Bohème*, étant arrivés par la *Meuse* à *Maëstrecht*, ont continué leur trajet jusqu'à *Stockem*.

Les Lettres réquisitoriales des Cours de *Vienne* & de *Versailles* à celles de *Manheim*, de *Majence*,

Mayence, de *Bonn* &c. pour le passage & la facilité de la marche des troupes Françaises, y ayant été présentées par les Ministres résidens de leurs Majestés Impériale & Très Chrétienne, & tout ayant été réglé conséquemment, rien n'en arrête la marche, qui se fait actuellement de façon qu'avant le 8. du présent mois d'Avril les premières divisions de ces troupes se trouveront aux environs de *Dusseldorp*.

En finissant cet article nous apprenons que 22 Compagnies de Grenadiers qui ont eu leurs quartiers d'hiver à *Prague*, ayant été relevées par le Régiment d'Adam Bathiani, se sont mises en marche pour *Reichenberg* avec douze pièces de canon; qu'elles ont dû être suivies immédiatement par les Régimens de Pallavicini, Merci, Haller & Sincere, Infanterie, & par les Régimens de Bathiani & Porporati, Dragons: Que les troupes Prussiennes dont on compte actuellement environ deux cens mille hommes sur pied, sont de tous côtés en mouvemens pour ouvrir la campagne dans les formes; qu'ils tracent un camp entre *Neus* & *Glatz*, ayant déjà brûlé divers Villages entre ces deux Places; qu'il paroît qu'ils formeront un grand campement près de *Gorlitz*; & qu'un de leurs Corps va occuper entre *Pirna* & *Königstein* le même Camp où les Saxons étoient retranchés l'année dernière. Les mouvemens se font également dans les deux Armées Impériales. Ainsi tout annonce que de grands coups ne tarderont guères à se frapper.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, PORTUGAL & en ITALIE depuis deux mois.

ESPAGNE. I. Jusqu'à présent le système de la Cour continué d'être pacifique. Sollicitée par celle d'Angleterre d'interposer ses bons offices pour étouffer la guerre commencée entre l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse, elle s'y est prêtée, en faisant écrire aux Ministres qu'elle tient à Vienne, à Paris & à Londres. Mais les ouvertures qu'elle peut avoir données à ce sujet, n'ont pas produit plus d'effet, que d'autres, faites, de son propre mouvement, pour opérer un accommodement des sujets de dispute d'où est procédée la guerre entre la France & la Grande-Bretagne. Ainsi, les choses suivront, vraisemblablement, à l'un & à l'autre de ces égards, le cours qu'elles ont pris, & sans qu'il y arrive si-tôt de changement. Au milieu de ce système pacifique, nourri par la neutralité adoptée, système si favorable pour les intérêts de la Nation, cette Cour ne montre rien de fort remarquable. Sa puissance par terre & par mer est respectable. Nous l'avons dit. On entretient les troupes & la marine sur le meilleur pied; & s'il falloit, qu'avec le tems elle prît part aux troubles qui s'étendent également dans l'Europe & hors de l'Europe, ses forces donneroient un grand poids au parti pour lequel elle seroit déclarée. Tout ce qu'on a mainte-

nant à rapporter se réduit aux avis du *Paraguay*. Le convoi de troupes parti au mois d'Avril de *Cadix*, & commandé par Mr. de Zavallos, y étant heureusement arrivé, ce Général a trouvé les choses plus qu'à demi faites dans ces Contrées; c'est-à-dire, qu'il a trouvé que les Indiens du *Paraguay* avoient abandonné leurs retranchemens, sans coup férir, & s'étoient retirés au-delà de la Rivière, laissant libre aux Portugais, toute l'étendue du Pays que l'Espagne leur avoit cédé par le Traité de feu Mr. de Caravajal.

Il faut que la Cour ait eu satisfaction sur ce qui s'est passé à *Gibraltar*, quant à l'enlèvement du Navire Anglois sous le Canon d'*Algezire*, dont nous avons marqué quelque chose dans notre Journal de Fevrier dernier, puisqu'on n'en parle plus. Quoiqu'il en soit, il a été expédié des ordres au Commandement des *Algezires*, de redoubler l'attention nécessaire à prévenir les atteintes ou violations qui pourroient être données par les Anglois de *Gibraltar* à la neutralité du territoire d'*Espagne*.

Depuis le cas des *Algezires*, il s'en est présenté un autre. Un Vaisseau nommé l'*Anti-Gallican*, d'une Escadre Angloise qui croise sous les ordres de l'Amiral Saunders dans la partie de la Mer d'Espagne qui est à l'Oüest du Détroit, s'est emparé du Vaisseau le *Duc de Penthièvre*, de la Campagne Françoisse des *Indes-Orientales*, sous le canon des Forts de la *Corogne*; il revenoit des *Indes* monté de 30 canons, & richement chargé. Comme ce Vaisseau a été conduit par l'*Anti-Gallican* à *Cadix*, l'Abbé Frischman, chargé des affaires de France à *Madrid*, a demandé qu'il y fût retenu jusqu'à ce que la légitimité de la prise fût décidée;

des Princes &c. Avril 1757. 269
dée; ce qui lui a été accordé. Les ordres en
conséquence ont été expédiés à *Cadix*. On a
communiqué le tout au Chevalier Keerle; Am-
bassadeur d'Angleterre; qui de son côté a fait
au Ministère ses représentations au sujet de cet
événement. Du reste, les difficultés qui s'éle-
vent, de tems en tems, dans le voisinage des
Ports de la Monarchie, & sur-tout de *Gibral-
tar*, font ajouter de nouvelles précautions de
côté & d'autre à celles qu'on y est dans l'usa-
ge d'observer en tout tems, même au milieu de
la paix.

P O R T U G A L.

L'Attentat formé sur la personne du Roi
Très- Chrétien, & le rétablissement de ce
Monarque ont fait les impressions à la Cour de
Madrid qu'ils pouvoient y produire, & égale-
ment à la Cour de *Portugal*. On n'a jamais pris
à celle-ci beaucoup de part aux intérêts poli-
tiques qui divisent ou qui réunissent les Prin-
ces de l'Europe; mais on y en prend encore
moins depuis l'échec que ce Royaume a souf-
fert par les tremblemens, & qui requiert uni-
quement de lui le soin de s'occuper de sa pro-
pre situation. Ces trembl-mens ne finissent pas
encore: L'infortunée *Lisbonne* en effuye encore
de tems en tems qui y entretiennent la frayeur:
aussi ne travaille-t-on pas jusqu'à présent aux
dispositions pour la rebâtir.

La Flotte de la Baye de *Tous-les-Saints* a
suivi de quelques semaines au Port de *Lisbonne*;
où elle est rentrée; celle de *Rio-de-Janairo*;
dont nous avons marqué la charge il y a deux
mois. Ce que celle-ci a apporté consiste en
150 mille crusades pour le Roi, un million
320 mille crusades pour le Commerce, onze

mille caiffes de fucré, 2000 pains de fucré; 10134 ballots de tabac, 59575 cuirs divers, 2117 coquilles, 4930 piéces de bois de différentes qualités. Deux Vailfeaux de cette Flotte manquoient; favoir, la *Senada* & le *Gasparino*. Ils ont eu le malheur de couler à fond dans la Barre par un tems orageux. Ce dernier étoit le plus riche Navire de toute la Flotte; fa cargailfon alloit à un million de cruzades. Outre le fucré, le tabac & les cuirs, il avoit une partie du chargement du Vailfeau de retour de Goa, qui étant arrivé à la *Baye de Tous - les - Saints*, ne fe trouvera pas en état de continuer fa route. La Flotte de *Maranham* eft auffi revenuë mais peu confidérablement chargée; ce qui caufe une groffe perte à la Compagnie.

Le 27. Décembre la Flotte de *Fernambuc* a mis à la voile avec un vent favorable.

I T A L I E.

ROME. L'incommodité du Pape ayant changée en goutte qui s'est fixée aux piéds, les Médecins en auguroient favorablement pour la prolongation de fes jours. Mais Sa Sainteté s'affoiblit depuis la fin de Fevrier. On lui fait prendre des bouillons de Poiffon. On craint à la fin de perdre bientôt ce grand Pontife, qui néanmoins conferve l'esprit auffi fain qu'on pourroit l'avoir dans un âge bien moins avancé. L'attentat commis fur la perfonne du Roi de France, l'a pénétré de la plus vive douleur, & la guérifon de ce Monarque de la joye la plus pure. Il l'a témoigné au Marquis de Stainville, Ambaffadeur de France, dans une audience qu'il a donnée à ce Miniftre. Sa Sainteté a depuis écrit la Lettre fuivante à Sa Maj. Très - Chrétienne.

LA nouvelle imprévue de l'horrible attentat commis sur la personne sacrée de V. Maj., Nous a attérés au-delà de l'expression. Rendus à Nous-mêmes, nous n'avons pas manqué de Nous adresser à Dieu & de lui rendre les plus vives actions de grâces d'avoir conservé les précieux jours de V. M., & toute notre Cour a suivi notre exemple. Quant à ce que V. M. a fait après cet étrange attentat, Nous croyons ne pouvoir l'attribuer qu'à une providence particulière de Dieu, qui travaille elle-même à son salut, en récompense, comme on peut le croire pieusement, du grand fond de Religion dont le cœur de V. M. a toujours été épris, de son zèle pour la justice, & de son attention à ne pas permettre de voir l'Eglise opprimée dans ses droits; ce qui rendra sa puissance constamment respectable à plusieurs, pour ne pas dire à tous. Nous, Nous prétendons nous distinguer par l'amour que Nous avons pour son ame. Prostrés devant le Seigneur, Nous le conjurons d'accorder à V. M. une vie remplie d'années & de prospérité, & de vouloir bien la conserver jusqu'à la mort dans cet heureux état, où, après l'accident, Elle s'est mise avec des dispositions si exemplaires. Que V. M. n'oublie jamais l'éminente prérogative dont elle est décorée, de Fils aîné de l'Eglise. Dans l'effusion de notre cœur, Nous donnons à V. M. & à sa Famille Royale la Bénédiction Apostolique &c.

TURIN. Le système de cette Cour est adapté à la paix & à la conservation du repos de l'Italie, en conformité des arrangemens pris avec les Cours de Vienne, de Versailles, de Madrid, de Naples & de Parme. Ainsi, tout ce qu'on

voudroit insinuer de contraire, sont des conjectures à pure perte. Tant en cette Cour qu'en toutes les autres de l'Italie, & chez les Républiques qui sont dans cette Région, on a chanté le *Te Deum* pour la guérison du Roi Très-Chrétien.

CORSE. Le Marquis de Castries, Commandant des troupes Françaises qui sont dans cette Isle, ayant désiré d'avoir une entrevûe avec Paoli, Chef des mécontents, celui-ci s'est rendu d'abord à l'endroit que ce Général lui avoit indiqué. L'entrevûe s'est passée avec beaucoup de politesse & d'égards réciproques. Le Marquis de Castries a exigé de Paoli, que les Corses mécontents s'abstinsent de toutes hostilités ou voyes de fait à l'égard des troupes Françaises, & qu'ils ne troublassent point la communication entre les quartiers de ces troupes, ni la réception des Convois, des provisions & des autres choses qui pouvoient leur être nécessaires. Paoli a répondu, qu'il ne pouvoit rien refuser au Général d'un grand Monarque pour lequel tous les peuples de *Corse* étoient remplis de respect & de vénération; qu'il acceptoit cette neutralité pour les troupes du Roi de France seulement; mais que les Confédérés en exceptoient constamment les Genoïs leurs ennemis déclarés.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & dans les PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Les délibérations d'Etat depuis un mois n'ont roulé que sur les moyens

moyens de pousser la guerre avec vigueur. C'est le parti nécessaire à prendre, puisque toutes les tentatives faites par cette Couronne pour ramener la paix en *Allemagne*, d'où celle avec la France auroit pû s'en espérer, n'ont rien produit. Il en est donc, que l'on va renvoyer le Vice-Amiral Holbourne en *Amérique*, & qu'on renforcera considérablement les Escadres dans ce Pays-là: Il en est, qu'on doit avoir dans la *Méditerranée* une Flotte plus nombreuse cette année que l'année dernière (elle sera, dit-on, de 18 gros Vaisseaux de guerre, & commandée par le Vice-Amiral Smith) Il en est, que celle que l'on devra entretenir dans l'*Océan*, continuëra d'y être partagée en plusieurs divisions, aux ordres du Vice-Amiral Boscawen, du Vice-Amiral Hawke : & que sans compter un secours qu'il faut envoyer aux *Indes Orientales*, pour y soutenir les Etablissemens qu'on y a, il faut encore concourir ausoutien du Roi de Prusse.

Ce nouvel Alliée du Roi, qui l'est devenu de la Couronne, a fait savoir à la Cour, que les circonstances présentes demandoient plus que jamais, que l'on agit d'un concert mutuel dans la poursuite des mesures à prendre entre les deux Puissances; que les dispositions étoient faites de son côté pour parer les coups que ses ennemis se préparoient à lui porter; que non-seulement son propre Pays, mais aussi l'Electorat d'*Hannover* étoient menacés d'une future invasion; qu'ainsi il étoit nécessaire que la Couronne Britannique contribuât aux moyens de défense que la sûreté mutuelle rendoit indispensable dans une conjoncture aussi sérieuse. Comme toutes choses sont d'ailleurs disposées

en France pour faire marcher une Armée dans la Westphalie, & qu'on croit qu'il est projeté de lui faire prendre des quartiers dans les Etats du Roi de Prusse, on en présume que l'Electorat d'Hannover n'en sera pas exempt. Ces considérations ont donné lieu à la présentation du Message du Roi que nous avons rapporté le mois passé, page 231.

Le Roi, en faisant communiquer ce Message aux deux Chambres de son Parlement, leur a insinué « Que c'étoit toujours avec répu-
 » gnance qu'il se trouvoit dans le cas de de-
 » mander des Subsidés extraordinaires à son
 » Peuple; mais que les dispositions de la France
 » & de ses Alliés n'étoient pas moins allarman-
 » tes pour l'Europe en général qu'elles l'étoient
 » pour les Etats Electoraux de S. M. & pour
 » ceux du Roi de Prusse en particulier; ce qui
 » exigeoit qu'Elle fût mise en état de remplir ces
 » engagemens pour la défense de l'Empire &
 » le soutien de Sa Maj. Prussienne. »

Le 28. la Chambre des Communes a pris en conséquence de ce Message, la résolution suivante « Qu'une somme n'excédant pas deux-
 » cens-mille liv. sterl. sera accordée à S. M.
 » afin de l'aider à former & entretenir pen-
 » dant la présente année, une Armée d'obser-
 » vation, pour la défense juste & nécessaire &
 » pour la conservation de ses Etats Electoraux
 » & de ceux de ses Alliés; & afin de mettre
 » S. M. en état de remplir ses engagemens
 » avec le Roi de Prusse, pour la sûreté de l'Em-
 » pire, contre l'irruption d'Armées étrangè-
 » res, & pour le soutien de la Cause-Com-
 » mune. »

Ce secours de 200 mille liv. sterl. paroît avoir
 don,

donné lieu au bruit d'un Traité de Subside de pareille somme entre cette Cour & le Roi de Prusse. On n'est pas encore instruit, qu'il y ait quelque chose de déterminé sur ce second objet.

La résolution des Pairs sur le même Message du Roi porte en substance: « Qu'il seroit pré-
« senté une humble Adresse au Roi, afin de
« s'y acquitter des remerciemens de la Chambre
« pour le très-gracieux Message de Sa Maj. &
« pour déclarer la juste persuasion où est la
« Chambre, des dangers auxquelles la liberté
« de l'Europe est exposée par l'union des con-
« seils & des préparatifs formidables de la
« France & de ses Alliés, & afin d'exprimer
« combien elle est fermement résoluë d'aider
« S. M. à s'opposer aux desseins injustes, ou
« aux voyes de ressentiment qui sont particu-
« lièrement & immédiatement dirigés contre
« les Etats Electoraux de Sa Maj. & contre
« ceux du Roi de Prusse, son bon Allié: Pour
« déclarer le ferme attachement de la Chambre
« à ces principes, de même qu'aux sentimens
« de devoir & d'affection qu'Elle professe en-
« vers Sa Maj. & dont Elle a si souvent donné
« les preuves les plus convaincantes, & pour
« faite connoître à Sa Maj. les plus fortes assu-
« rances de la résolution où est la Chambre de la
« soutenir avec zèle & avec empressement,
« à l'effet de remplir les engagements qu'Elle
« a pris avec le Roi de Prusse, pour la sûreté
« de l'Empire, contre l'irruption des Armées
« étrangères, & pour le soutien de la Cause-
« Commune. »

La sûreté de l'Empire, que le Roi a sçu faire goûter dans son Message comme étant intéressée par les circonstances de la marche de l'Ar-
mée

mée François en *Allemagne*, est un des objets qui a excité le plus d'attention, sur-tout après le résultat de la Diette de *Ratisbonne* du 17. Janvier, considéré comme une décision formelle du Corps de l'Empire. Mais comme il y a eu des protestations sur cette matière à *Ratisbonne*, & que les Princes & Etats qui les ont faites ont désapprouvé l'usage des voyes extrêmes contre le Roi de Prusse, on a jugé au Parlement que ce résultat ne devoit point empêcher de prendre des mesures pour le soutien de ce Prince, pour la protection de l'Electorat d'*Hannover*, & pour agir aussi efficacement qu'il seroit possible contre l'entrée des troupes regardées comme étrangères dans l'Empire. Il y aura ainsi une Armée à titre d'observation dans l'Empire, payée en plus grande partie par la Couronne. C'est ce que le Roi a sçu effectuer. Elle sera composée d'Hannovriens, de Hessois, de troupes de Brunswich & de quelques autres Princes voués au Roi de Prusse. On veut qu'elle montera à 50 mille hommes, & que le Duc de Cumberland en aura le Commandement.

II. Si les prises en mer faites par les François sur les Bâtimens Anglois, passent du double depuis quelques mois, comme on l'avoüe en Angleterre même, celles qu'on fait sur les François, on les compense néanmoins par la valeur. En voici quelque preuve. Le Vaisseau de guerre le *Tartare* s'est emparé dans le mois de Fevrier, d'un Armateur François de 18 canons & de 180 hommes d'équipage, qu'il a conduit à *Falmouth*. Vingt hommes de l'équipage de ce Bâtiment ont été tués dans le combat, & il y en a eu davantage de blessés. Le même

même Vaisseau de guerre, commandé par le Capitaine Lockart, qui devient redoutable aux Armateurs François, a pris successivement le *Grand-Cerf* de 22 canons & de 225 hommes d'équipage, la *Rose* de dix canons & de 90 hommes, du *Grand-Gedeon* de 24 canons & de 190 hommes, & d'un Vaisseau revenu depuis peu de la *Martinique*. Le Vaisseau de guerre le *Bristol* a amené à l'Isle de *Barbades*, l'une des *Antilles* dans l'*Amérique*, un Brigantin François de 21 canons, qui alloit de *Nantes* au *Cap-François*.

Le Vaisseau le *Duc de Penthièvre*, de la Compagnie Française des *Indes*, dont nous avons fait mention ci-dessus, a été rendu aux François.

On avoit conçu à *Londres* un avantage à revenir à la Couronne de ce que le Pirate *Angria*, fameux dans les *Indes-Orientales* pour ses rapines, a eu un échec, & que même il a été défait en partie par les Anglois. Mais il faut en rabattre. Ce Pirate payoit tribut aux Princes de la Côte de l'*Inde*, qui, fâchés de la privation actuelle de ce tribut, font rejaillir leur mécontentement sur les Anglois.

III. L'exécution de la Sentence de l'Amiral *Byng* a été surfsite, à cause d'un incident concernant la procédure contre lui, & qui a donné lieu au Message suivant, que Mr. Pitt, Secrétaire d'Etat, présenta à la Chambre des Communes de la part du Roi le 27. Fevrier.

GEORGE ROI.

S A Majesté, en conformité de sa parole royale, pour satisfaire à la Justice, statuer un exemple par rapport à la Discipline Maritime, & pourvoir à la sûreté & à l'honneur de la Nation, étoit dans l'intention de laisser la Loi suivre son effet lundi prochain, en ce qui concerne l'Amiral *Byng*, & avoir résisté à toutes les sollici-

*L'Amiral
Byng mis à
mort.*

salutations contraives qui lui avoient été faites : Mais étant informée qu'un Membre de la Chambre des Communes, qui étoit Membre du Conseil de Guerre, lequel a jugé cet Amiral, s'étoit adressé en cette qualité à la Chambre, tant pour lui que pour plusieurs autres Membres du même Conseil de Guerre, en réclamant le pouvoir du Parlement pour être relevés du serment qui impose le secret dans les Tribunaux Militaires, à l'effet d'expliquer les fondemens sur lesquels la Sentence de mort a été décernée contre cet Amiral, de laquelle explication il pourroit résulter que la Sentence est illégale : Sa Maj. a jugé à propos d'en suspendre l'exécution, pour qu'il y eut occasion de savoir, par l'examen séparé des Membres de ladite Cour Militaire, oüis sous serment, quel fondement il peut y avoir eu à former cette représentation. Sa Maj. ne laisse pas d'être également résoluë de faire porter la Sentence à exécution, à moins qu'il ne paroisse par l'udit examen, que l'Amiral Byng a été condamné injustement. Signé, G. R.

Le 28. on porta à la Chambre des Communes, un Bill en conformité de ce Message, pour relever du serment de garder le secret les Membres du Conseil de Guerre qui a jugé l'Amiral. On mit ensuite en question si le Bill passeroit. Il y eut de grands débats à ce sujet, & la résolution de porter ce Bill passa à la pluralité de 153 voix contre 23. Nous suivrons cette affaire jusqu'à sa fin. Le 2. Mars le Conseil de Guerre comparut devant la Chambre des Pairs. Les douze Juges qui avoient donné leur avis y comparurent de même. Chacun des Membres du Conseil de Guerre fut examiné séparément & sous serment, sur les motifs de la Sentence de mort. Mais la plûpart déclarerent qu'il ne leur paroïssoit point, qu'il y eut des raisons suffisantes pour invalider la légalité de cette Sentence. Les autres n'ayant point allégué des raisons assez fortes pour prouver l'opinion où ils étoient de quelque

quelque illégalité à ce sujet, ils se bornerent à recommander de nouveau le Coupable à la clémence du Roi. La Chambre des Pairs, ensuite de cet examen, a considéré qu'il n'y avoit point de motifs pour lesquels on dût relever le Conseil de Guerre du serment qui lui imposoit le secret. En conséquence, la Chambre a rejeté le Bill qui tendoit à cette fin. Une décision aussi formelle a fait perdre toute espérance pour l'Amiral, qui, dégagé de tout autre soin, ne s'est plus occupé depuis lors que de la mort, qu'il subit enfin le 14. Mars à *Portsmouth* sur le Vaisseau le *Momarque*. Il y monta à midi sur le Tillac, assisté de l'Aumônier du Vaisseau & du Prévôt de l'Amirauté. Après un compliment d'adieu aux Officiers, & s'être entretenu quelques momens avec l'Aumônier, il passa au Bâbord, s'y mit à genoux & se couvrit lui-même le visage d'un mouchoir. Au bout de deux minutes il laissa tomber de sa main un autre mouchoir, & à ce signal, dont il étoit convenu, neuf Soldats de Marine commandés pour l'exécution, firent feu & terminèrent ainsi les jours du plus infortuné de tous les Amiraux, lequel étant accusé de lâcheté par le Public, & pleinement absous de ce reproche par ses Juges, n'a pas laissé d'être sacrifié. Il a montré jusqu'à ses derniers momens, un sang froid, une fermeté & une résignation que tous les Spectateurs ont admirés. Voici un Ecrit remarquable qu'il remit avant de se bander les yeux, au Prévôt de la Haute Cour de l'Amirauté.

Voici, Monsieur, mes sentimens sur l'affaire présente. Je vous les remets pour les rendre authentiques, & prévenir la publication de Pièces fausses qui pourroient tendre à me diffamer. J'ai laissé à un de mes parents une copie de cet Ecrit. Je touche au moment qui va me
délivrer

délivrer de la persécution acharmée de mes ennemis. Je ne dois pas leur envier des jours en proie aux remords que leur doivent causer les injures que j'ai souffertes & les injustices qu'on m'a faites. Je suis persuadé qu'un jour on rendra justice à ma réputation. On verra à découvert les ressorts qu'on a employés & le but qu'on se proposoit pour exciter & entretenir les clameurs du Peuple, & ses préjugés à mon égard. On me regardera, je le prévois, comme une victime immolée pour détourner de ceux qui en sont les vrais objets, l'indignation & le ressentiment d'une Nation outragée & jouée.

Dans ce moment mes ennemis mêmes me croient innocent. Quel bonheur pour moi dans ce dernier moment, que la persuasion de mon innocence, & qu'on ne puisse m'attribuer le moindre des malheurs de ma Patrie.

Je souhaite du fond de mon cœur que l'effusion de mon sang puisse contribuer à la félicité & au bien de cette Patrie; mais je ne puis m'empêcher de soutenir avec justice, que je me suis fidèlement acquitté de mon devoir selon l'étendue de mon jugement & de ma capacité, pour l'honneur du Roi & le bien de la Nation. Je suis fâché que ma bonne volonté n'ait pas été suivie d'un succès des plus heureux, & que l'Escadre que j'ai commandée ait été trop faible pour réussir dans une Expédition de cette importance.

La vérité a prévalu sur la calomnie & l'imposture, & la voye même de la Justice m'a lavé de la tache ignominieuse d'un prétendu défaut de courage & de bonne volonté. Mon cœur ne m'acquitte pas moins de ces crimes: Mais, qui pourroit, sans présomption, répondre de son propre jugement?

Je ne sçais si tout mon crime est une erreur de jugement de ma part, ou de celle de mes Juges: Mais si l'erreur de jugement est de leur côté, je prie Dieu qu'il leur pardonne, comme je le fais. Puissent les remords de leurs consciences, dont la justice qu'ils me doivent leur a arraché l'aveu, se valentir & cesser ainsi que mon ressentiment.

Le Juge Suprême voit tous les cœurs & tous les motifs de nos actions; c'est à lui que je dois soumettre ma cause. Signé J. Byng, à bord du Vaisseau de Sa Majesté le Monarque, au Port de Portsmouth le 14. Mars 1757.

des Princes, &c. Avril 1757. 281

Il est constant néanmoins que l'animosité du peuple s'étoit fort modérée, depuis qu'il a été informé du mauvais état de la Flotte que l'infortuné Mr. Byng a eu à commander; état qui semble avoir été prouvé, mais qui n'a pû le disculper du reproche de n'avoir pas fait tout ce qui dépendoit de lui dans le Combat du 20. Mai 1756.

L'Amiral West, après avoir témoigné tout ce que la procédure de l'infortuné Amiral devoit faire craindre à chaque Officier de mer qui auroit le moindre contretems, a mis à la voile avec une Escadre de 14 Vaisseaux de guerre pour se rendre dans la *Méditerranée*. Il a joint à *Gibraltar* la Division de l'Amiral Saunders.

Les troupes Hessoises partent pour retourner dans leur Pays. On les a fait venir, ainsi que les Hannoveriens aux dépens de la Couronne. On a entretenu & payé les unes & les autres, & on les tiendra aux mêmes dépens de la Grande-Bretagne. La Nation, quoi qu'elle en pense, se tait sur ces objets.

P A Y S - B A S.

HOLLANDE. I. Peu d'assemblées des Etats, depuis quelques années, ont été plus remarquables que celle qu'ils ouvrirent dans les premiers jours de Mars. La Pétition générale de la présente année en a fait le sujet. De cet article, sur lequel roulent les délibérations, dépendront l'augmentation des troupes de la République, & autres mesures concernant l'Etat dans la conjoncture critique des affaires en Europe. Avant l'ouverture de cette Assemblée les Ministres des Cours de *Vienne*, de *Versailles*, de *Petersbourg*, de *Londres* & de *Berlin* avoient conféré

tour.

tour - à - tour avec les Députés des Etats - Généraux. Le Baron de Reischach, Ambassadeur de Leurs Maj. Imp., sollicita, dans sa conférence, une réponse favorable à la Lettre que l'Impératrice-Reine a écrite à Leurs Hautes Puissances le 19. Octobre de l'année dernière, au sujet d'un secours; le Colonel Yorck, Ministre d'Angleterre, insiste pour obtenir une résolution sur celui qu'il réclame en vertu des Traités; Mr. Hellen, Ministre de Prusse, pour avoir réponse à la Lettre du Roi son Maître écrite le 13. Novembre dernier; le Comte de Golowkin, Ambassadeur de Russie, pour informer l'Etat du dessein où est Sa Souveraine de secourir d'une partie de ses forces l'Impératrice des Romains contre le Roi de Prusse, exhortant les Etats-Généraux de suivre cet exemple. La conférence du Comte d'Affry, Plénipotentiaire de France, a roulé sur un autre objet. Il en avoit eu une solennelle peu de jours auparavant, savoir, le 28. Fevrier. Dans celle - ci il remit un Mémoire pour L. H. P. conçu en ces termes :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

LE Roi, mon Maître, indépendamment des engagements défensifs, qu'il a contractés avec l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, par le Traité de Versailles du premier de May de l'année dernière, doit, en qualité de Garant de la Paix de Westphalie, des Constitutions & des Libertés Germaniques, secourir les Princes, qui étant injustement opprimés ou menacés d'une oppression prochaine, réclament la prestation de cette Garantie.

En conséquence de la réquisition de plusieurs Etats de l'Empire, Sa Maj. se propose d'assembler sur le Bas-Rhin une Armée, qui sera plus ou moins considérable & divisée en un ou plusieurs Corps, suivant que la situation & les intérêts de ses Alliés pourront l'exiger.

Le Roi ayant pour objet la sûreté & la tranquillité

de

de ses amis & de ses voisins, ne désire rien plus sincérement que de contribuer à rétab'ir le plutôt qu'il sera possible le repos public sur des fondemens équitables & solides. Les troupes de Sa Maj. se mettront en marche du 14. au 30 du mois prochain, pour camper entre le Rhin & la Meuse, à la hauteur de Dusseldorp, Et. les auront attention de ne donner aucun sujet de plaintes à quelque Puissance que ce soit; mais sur-tout aux Etats-Généraux.

Le Roi, comptant sur la fidélité inviolable de L. H. P. à la Neutralité qu'Elles ont promis d'observer, continuera de son côté à leur donner dans toutes les occasions les preuves les moins équivoques du véritable intérêt, qu'il prend à leur prospérité.

Les troupes du Roi, bien loin de rien entreprendre qui puisse être un sujet d'inquiétude pour L. H. P., seront employées à leur défense, si en haine de leur Neutralité on attentoit à leur repos, à leur liberté ou à leur Commerce.

Le Roi, mon Maître, confiera volontiers aux Etats-Généraux, les résolutions ultérieures que les conjonctures pourront exiger de sa prévoyance ou de ses engagements.

Sa Maj. attend de l'équité & de l'amitié de L. H. P., qu'Elles seront en garde contre les fausses nouvelles, par lesquelles on tâchera de leur faire illusion, & qu'Elles s'en rapporteront avec une confiance entière aux assurances que Sa Maj. leur donne des sentimens aussi sincères que constans & évidens de son estime & de son affection pour leur République.

Après avoir remis cet Ecrit, le Comte d'Affry ajouta verbalement.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Qu'il est heureux pour moi, dans le Ministère dont je suis honoré, d'être chargé de vous donner des marques sincères & constantes de l'amitié du Roi, mon Maître; de voir L. H. Puissances sensibles aux preuves de sa confiance, & d'être le témoin des applaudissemens qu'elles donneront sans doute à l'usage juste, magnanime & généreux que Sa Majesté se propose de faire des forces que Dieu lui a confiées.

Quels avantages ne doit-on pas se promettre, lorsque de tels motifs animent les entreprises; lorsque leur exécution ne tend qu'à détruire l'oppression, & à y soustraire l'opprimé.

L'opprimé; lorsqu'enfin l'on ne destine leur succès qu'à accélérer le rétablissement du repos général sur des fondemens équitables, solides & durables.

Ce Mémoire ayant été pris en considération; il en suivit la résolution dont voici l'essentiel, & qui a été remise à Mr. d'Affry le premier Mars; savoir, « Que les Etats-Généraux auroient
 » souhaité que les choses ne fussent pas venues
 » au point que le Roi Très-Chrétien se vît
 » obligé de faire marcher une Armée sur le
 » Bas-Rhin: Qu'ils désiroient ardemment en-
 » core que les suites de cette guerre pussent
 » être arrêtées par une prompte paix; à quoi
 » S. M. T. C. a témoigné que tendoient ses
 » désirs: Que L. H. P. sont infiniment recon-
 » noissantes envers S. M. au sujet des assuran-
 » ces qu'elle leur a données de l'intérêt qu'Elle
 » prend à la prospérité de la République, &
 » de vouloir en donner dans toutes les occa-
 » sions des preuves non équivoques: Que Leurs
 » H. P. de leur côté ne manqueront jamais
 » de prouver réellement combien elles tâchent
 » de se conserver précieusement la bienveil-
 » lance & l'affection de Sa Maj., & que leur
 » intention sincère est d'observer religieuse-
 » ment ce qu'elles ont déclaré par leur Réso-
 » lution du mois de May de l'année der-
 » nière. »

Outre ce qui a été rapporté de la demande faite à l'Etat par les Ministres de Londres & de Berlin, ils lui ont aussi communiqué la nécessité dans laquelle leurs Maîtres, comme Electeurs, se trouvoient d'assembler une Armée d'observation dans les Provinces de leur domination, voisines des frontières de la République, afin de mettre leurs Etats Electoraux à l'abri des

des Princes &c. Avril 1757. 285
entreprises dont ils étoient menacés par la marche des troupes Françoises.

Cette marche, comme on l'a déjà dit, se faisoit actuellement des Provinces de la domination Autrichienne & Françoises dans les *Pays-Bas*. Il seroit superflu d'en rien marquer de plus.

Ces Provinces ne fournissent au surplus rien de fort intéressant, si l'on en excepte qu'une partie des troupes Impériales qui étoient restées en quelques Villes, va encore marcher de compagnie avec celles de France: & qu'on a travaillé à force à *Dunkerque*, même dans l'hiver, aux nouveaux travaux dont on environne cette Place, si respectable pour les Anglois, & que l'on continué de même à présent ces travaux pour les porter à un point de perfection.

N O R D.

RUSSIE. Le Baron de Buccow, Lieutenant-Général des Armées de l'Impératrice des Romains, étant arrivé de *Vienne* à *Petersbourg*, a remis au Ministère le plan d'opérations concerté pour agir contre le Roi de Prusse avec trois Armées Autrichiennes, l'Armée Françoises, l'Armée de l'Empire Germanique & l'Armée Russe. Ce Général a été des mieux reçu de l'Impératrice. Le Ministère lui a fait aussi l'accueil le plus distingué, & lui a communiqué une résolution prise par S. M. Imp. de seconder, par ses forces maritimes, les opérations de ses Armées de terre; que l'ordre étoit donné depuis le commencement de Février, de mettre la Flotte de Vaisseaux de guerre & de Galères en état de faire voile au premier avis; & que suivant un autre ordre l'on construisoit deux nouveaux Vaisseaux de guerre &

50 Galères; qu'on a fait partir de *Cronstadt* douze Bâtimens chargés de poudre, de munitions de guerre & d'artillerie pour l'Armée qui marche, comme auxiliaire de l'Impératrice-Reine, contre celle des Prussiens. Quant à cette Armée, aux ordres du Felt-Maréchal Comte d'Apraxin, les divers détachemens en ont été rassemblés dans le mois de Fevrier, & depuis elle a dû se mettre en marche par Colonnes & par Divisions par la *Courlande* & la *Samogitie*, où l'on a rendu les grands chemins praticables pour son passage. On a pratiqué, entre - autres, une route directe de *Mittau* sur *Roszinie*, & de là par les Bois de la *Samogitie* jusqu'à la *Niemen*, au débouché des montagnes qui confinent avec la *Prusse*. Cette marche se fait assez lentement. On croit néanmoins qu'au jour où nous écrivons cet article, les premières divisions n'étoient plus gueres éloignées du territoire Prussien, & que par conséquent l'on ne tardera pas d'apprendre si l'entrée lui en aura été disputée. Les Cosaques, les Calmouchs & d'autres troupes légères sont les précurseurs de la marche. Ils montent de petits chevaux infatigables à la course. Les ravages constituent le fond de leur vocation; aussi ont-ils une aptitude particulière à la bien remplir.

Le Baron de Saint André, Lieutenant-Général au service de l'Impératrice Reine, est actuellement au Quartier Général du Comte d'Apraxin, où il est arrivé de *Vienne*; & il est chargé de s'y arrêter constamment, pour être à portée d'informer sa Cour de toutes les motions & marches de l'Armée Russe, & de ce qui s'y passera d'intéressant.

L'Impératrice a envoyé un Seigneur de sa
Cour

Cour au Chevalier Douglas, chargé des affaires de France, lui témoigner combien elle a été fautive d'horreur à la nouvelle de l'attentat formé contre la personne de Sa Maj. Très-Chrét., & la satisfaction qu'elle a ressentie d'apprendre que cet accident n'avoit point eu de suites dangereuses. Il y a eu une belle fête chez Mr. Douglas au sujet de la guérison du Roi son Maître, à laquelle ont assisté ce qu'il y a à *Petersbourg* de personnes de rang.

De la Cour de *Dannemarck* & de celle de *Suède*, on a un récit des fêtes qui s'y sont données à l'occasion des circonstances où s'est trouvé le Roi de France. Les Ministres de ce Monarque, qui y résident, se sont extraordinairement signalés, par des illuminations à leurs Hôtels, par des Repas, des Bals &c. Plusieurs Seigneurs nationaux de ces Royaumes les ont non-seulement imité, mais quelques-uns les ont surpassé dans des fêtes dont le goût avoit quelque chose de charmant.

Ce qu'on a d'ailleurs à donner de ces deux Cours, tranquilles sur les circonstances présentes de la guerre, se réduit à ce que le Roi de *Dannemarck* va mettre de nouveau en mer une Escadre de six Vaisseaux de guerre & de deux Frégates, pour protéger la navigation & le commerce de ses Sujets: & qu'il se tient à *Stockholm* des délibérations sur le rassemblement de quelques troupes dans la *Pommeranie*.

P O L O G N E.

Les embarras dans lesquels le Roi s'est trouvé l'année dernière, ne lui ayant pas permis d'assembler la Diette générale de ce Royaume, Sa Maj. l'assemblera cette année-ci le plus

tôt qu'il sera possible. Il n'y a aucun doute que cette assemblée ne soit invitée à délibérer sur les moyens de mettre les forces de la Pologne dans un état respectable, & de reprendre l'examen des projets pour l'augmentation de l'Armée de la Couronne.

Le Roi a envoyé l'Ordre de l'Aigle Blanc au Felt-Maréchal Comte d'Apraxin, aux Généraux Alexandre & Pierre Schuwalow & au Général Lieven, qui commandent l'Armée Russe qui marche actuellement contre le Roi de Prusse.

Nous avons dit quelque chose dans nos deux derniers Journaux du Sr. Lambert. Il faut bien que les choses n'en étoient pas au point dont il étoit accusé, puisqu'il n'est question à présent que de le mettre pour quelques mois en détention dans la Tour de *Varsovie*.

On peut se figurer combien le Roi a été affecté de la frappante nouvelle du coup meutrier porté sur le Roi Très-Chrétien, & combien S. M. a été consolée d'apprendre que ce coup avoit si heureusement manqué. Les actions solennelles de grâces à Dieu en ont été rendues, des réjouissances ont suivies. Le Comte de Bruhl, premier Ministre d'Etat du Roi, & le Comte de Bielinski, Grand Maréchal de la Couronne n'ont pas été des derniers à signaler leurs sentimens sur une telle circonstance, en donnant aux Grands du Royaume, qui étoient présens à *Varsovie*, des repas splendides & des fêtes brillantes en signe de leur joye pour la conservation du Monarque qui s'est trouvé dans un danger si imminent de perdre la vie. Toutes les grandes Maisons de Pologne ont aussi célébré cette circonstance par des *Te Deum* & des réjouissances.

joüissances faites dans leurs Terres. Celle du Comte Biéliniski méritoit sur-tout d'être détaillée, mais les bornes de nos feüilles nous obligent à ne la mettre que dans l'annonce qu'en voici. Rien ne pouvoit surpasser le bon goût de l'illumination dont le principal Corps représentoit une Gallerie percée de quatre grandes arcades, répondant aux quatre croisées du Salon de son Palais où se donnoit le bal. La masse du Bâtimement étoit en marbre, d'architecture héroïque, élevée sur un grand socle, dans lequel on avoit pratiqué des compartimens dessinés à jour & destinés à recevoir les inscriptions des mieux adaptées au sujet. Cette Gallerie étoit couronnée par un entablement d'Ordre Dorique, sur lequel étoit un piedestal soutenant un grand amortissement qui terminoit tout l'ouvrage, & dans lequel on voyoit les armes de France peintes en transparent, accompagnées de différens ornemens de victoire & d'abondance. Toute l'Architecture étoit illuminée par cinq mille lampions de cristal. Les quatre arcades étoient garnies de quatre Tableaux transparents. La Gallerie étoit des deux côtés accompagnée d'une Terrasse ornée de Balustrades, dont chacune étoit coupée par un perron, au fond duquel on voyoit en perspective une arcade illuminée comme tout le reste, & garnie chacune d'un Tableau transparent, dont l'un représentoit la Paix & l'autre l'Abondance. Cette fête, le bal, le repas &c. ont couté plus de trente mille florins d'Allemagne.

Les François établis à *Varsovie* ne sont pas demeurés en arrière. Pour marquer leur empressement à remercier Dieu de la guérison du Roi Très-Christien, & à lui demander la con-

servation

servation de ce Monarque, firent chanter le 11. Février dans l'Eglise des Capucins, une Messe solemnelle en actions de grâces, à laquelle officia pontificalement l'Abbé Comte de Potocki, Garde des Joyaux de la Couronne & Chancelier des Princes Royaux. La Messe fut exécutée en musique, au bruit d'une triple décharge de l'artillerie. Le Ministre de *France* & nombre de personnes de la première distinction y assisterent. La fête fut terminée par un repas que les François donnerent à fraix communs, & dans lequel la magnificence étoit alliée au bon goût & à la délicatesse.

Le Prince Xavier & le Prince Charles ayant obtenu du Roi la permission d'aller faire la campagne dans l'Armée Impériale de *Bohème* le 28. Février pour s'y rendre.

L'assassin du Postillon de *Cracovie*, qui a pillé sa valise, & dont nous avons parlé * a enfin été découvert, arrêté & mis dans les prisons de *Petrikau*. C'est un Gentilhomme. Son Procès sera terminé dans peu & suivi du supplice qu'il mérite.

T U R Q U I E.

Les détails reçus à la Porte des événemens désastreux auxquels le Roi de Pologne, sa Famille Royale, & ses Etats Electoraux sont exposés, y font beaucoup d'impression. Le Ministre s'en est exprimé au Ministre de Sa Maj. Polonoise, dans des termes qui font sentir la part que le Grand Seigneur prend à des événemens si extraordinaires & si peu attendus; & il paroît voir avec plaisir que les Couronnes de *France* & de *Russie* se portent à venger la juste cause

* Voyez notre Journal de Février dernier,

cause d'un Prince opprimé, & celle de l'Impératrice des Romains également attaquée. A quelques égards l'on compare à la Cour politique de *Constantinople*, Charles-Frédéric Roi de Prusse, à Charles XII. Roi de Suède. Toujours en armes comme l'étoit ce dernier Héros du Nord, guidé par l'ambition, mais moins généreux, ne songeant qu'à son aggrandissement particulier, on le voit jouer sur le Théâtre du monde une scène qui lui attirant à dos les premières Puissances de l'Europe, pourra se terminer comme celle de Charles de Suède, par le démembrement de ses Etats. *Telle est la réflexion Turque.*

Dans cet Empire Ottoman l'on pense de la sorte. Dans cet Empire d'ailleurs, si sujet aux vicissitudes, la fortune donne une nouvelle preuve de son inconstance. Mustapha-Pacha septième Grand Vizir depuis le court regne du Sultan moderne Osman III., a été déposé au mois de Janvier & relegué dans l'Isle de *Rhodus*. Disgrace qu'on dit attribuée à quelques intrigues qu'il avoit eues par rapport affaires étrangères. Rhagig, Reis-Effendi & Gouverneur d'Alep, lui succède dans cet éminent & dangereux poste, Il passe pour être très-porté en faveur des Chrétiens. Aussi tous ceux qui sont établis à *Constantinople* ont-ils appris avec joye sa nomination au Viziriat.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. L'Armée du Roi pour le service de l'Impératrice-Reine, actuellement en marche

de tous côtés, & par Divisions vers sa destination sur le *Bas-Rhin*, sera de telle force que les circonstances pourront le requérir. Dût-elle passer les cent mille combattans, ils sont prêts, & en mouvemens pour la former. Son plan d'opérations a été réglé à *Vienne*; & jamais plan n'a peut-être été fixé dans des vûes plus équitables que celui dont cette Cour est convenu avec celle de *Vienne*. Il n'entre dans son objet aucun aggrandissement capable d'inspirer des allarmes prématurées. Il n'y est question que de satisfactions à obtenir par des diversions sagement concertées, & qui, par l'effet des combinaisons, doivent naturellement faire rentrer les Parties dans le chemin de la paix. On y a mesuré toutes choses aux principes de justice & de confiance qui ont uni les deux augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon; & c'est sur ces fondemens que le Comte d'Etrées a terminé sa commission à la Cour Impériale; d'où il est de retour. Il en a rendu compte au Roi, qui lui a témoigné toute satisfaction sur ce sujet. On assure que le principal Commandement de l'Armée lui sera confié. On a d'ailleurs la liste des Officiers Généraux que le Roi a nommés pour y servir. Le Duc d'Orléans est à la tête de cette liste comme Lieutenant-Général, & avec ce Prince 42 autres Lieutenans-Généraux, & 50 Maréchaux de Camp. Comme il pourroit arriver du changement dans cette nomination, nous nous réservons de la rapporter le mois prochain.

Le Comte d'Etrées a été créé Maréchal de France sur la fin de Fevrier, & avec lui le Comte de Seneçterre, le Marquis de la Tour-Maubourg, le Comte de Lautrec, le Duc de Bi-
ron,

des Princes &c. Avril 1757. 293

ron, le Duc de Luxembourg, Milord Clare, & le Duc de Mirepoix.

II. Les seize Membres du Parlement, nom-
més dans notre dernier Journal, & que le Roi
a envoyés en exil, se sont excusés d'accepter le
remboursement que Sa Maj. avoit ordonné
qu'il leur fût fait de la finance de leurs Char-
ges. *Nous mourrions de douleur*, disent-ils dans
une Lettre qu'ils ont écrite sur ce sujet à Mr. le
Chancelier, *si nous nous sentions coupables d'a-
voir pu, un instant, oublier notre devoir, en
nous écartant du profond respect qui nous attache au Roi, ou en manquant au zèle & à l'attachement que nous faisons profession d'avoir pour son service. Nous n'avons remis nos Charges que par l'impossibilité d'allier notre devoir avec des Déclarations qui nous paroissent blesser les droits du Roi & la fidélité inviolable à laquelle le serment nous lie envers Sa Majesté. N'ayant rien à nous reprocher, nous nous avoüerions coupables si nous acceptions le remboursement de nos Charges. Ce que nous avons fait, nous a été commun avec les autres Membres qui ont donné la démission de leurs emplois. Ils doivent donc être traités de même. Nous leur sommes unis de cœur & d'esprit, & ils se sont conduits par les mêmes principes que nous &c.*

Mais le premier Président a exhorté les
Conseillers qui se sont démis de leurs Char-
ges, à donner au Roi des marques de leur
respect, de leur attachement & de leur fidélité.
Tous ont fait là-dessus des protestations de leur
attachement sincère, de leur respect pour le
Roi, de leur zèle pour son service, & de leur
désir de montrer à Sa Maj. combien ils lui sont
dévoüés : Mais tous ont ajouté, qu'ils étoient
hors

Parlement

hors d'état de reprendre leurs fonctions, si la nouvelle Déclaration sur la Police du Parlement n'étoit retirée, & si les seize Exilés n'étoient rappelés. Ils ont dressé ensuite cet Arrêté.

Pénétrés d'amour & remplis de soumission pour le Roi, nous n'aspirons qu'au bonheur de donner des témoignages publics des sentimens dont nos cœurs ont été & seront toujours animés : mais privés, par la seconde Déclaration, des fonctions de nos Offices, les plus essentielles au bien de son service & à celui de son Etat, & séparés de nos Confrères, par l'éloignement de leurs personnes & par le remboursement annoncé de leurs Charges, notre seule ressource est dans la bonté & la justice du Roi. Il ne nous reste qu'à supplier Sa Maj. avec une instance respectueuse, de lever les obstacles, & de nous mettre à portée de continuer à lui donner des preuves de notre zèle & de notre fidélité, en reprenant nos fonctions.

Le Roi, à qui cet Arrêté a été communiqué, n'a pas voulu y faire de réponse. Sa Maj. a dit seulement que si elle répondoit, ce seroit pour marquer toute son indignation. Elle persiste donc à ne pas vouloir rappeler les Exilés : & continuant à montrer sa fermeté, elle vient encore d'exiler trente-quatre Membres du Parlement de Besançon, pour la résistance que fait ce Corps d'enregistrer les Déclarations Royales concernant le Vingtième.

Ainsi les affaires des Parlemens restent dans le même état, & la justice à rendre au peuple demeure en quelque façon suspendue. Celle des Ecclésiastiques est aussi dans sa situation ordinaire, les Prélats rélegués n'étant pas encore rappelés à leurs résidences.

On a saisi à Arcueil près de Paris une Imprimerie clandestine, où l'on imprimoit des Mandemens de ces Prélats, que le Parlement avoit supprimés, & d'autres Pièces sur les manières qui ont divisé le Sacerdoce & la Magistrature, nombre d'Imprimeurs, de Colporteurs ont été arrêtés à cette occasion.

III. Le *Te Deum*, dont le Roi fait le sujet, a été chanté dans toute l'Europe, avant qu'on l'ait chanté à Paris. On attendoit pour s'acquitter de cette action de grâces, que le malheureux Damien ne fût plus : mais des découvertes à la recherche desquelles on s'est occupé touchant son assassinat, ayant été plus longues qu'on ne l'avoit d'abord cru, les Parisiens n'ont pu résister à l'impatience de s'acquitter en public du devoir que chacun d'eux avoit rempli en particulier. Le *Te Deum* fut donc chanté le 6. Mars, avec la plus grande solennité, dans l'Eglise Métropolitaine, en conséquence d'un Mandement de l'Archevêque, qui est une des plus belles Pièces que l'on puisse voir en ce genre, par les sentimens qu'elle exprime sur l'événement dont la Terre a frémi. Nous ne pouvons nous dispenser, quelque longue qu'elle soit, d'en faire le rapport. La voici.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, Archevêque de Paris &c.

Béni soit le Père des miséricordes & le Dieu de toute consolation. Béni soit celui, qui a fait succéder le calme à la tempête, & les transports de joie à la plus accablante tristesse.

Nous avons tremblé, M. T. C. F., pour la Personne sacrée du Roi. Nous avons craint qu'une vie si précieuse ne fût terminée, comme celle d'Ezechias, au milieu de sa course; mais le Seigneur, touché de nos larmes, a veillé sur l'homme de sa droite; il a protégé de son
lieu

lieu saint le Maître de cet Empire, le Père de la Patrie, le Fils aimé de l'Eglise. Quels Cantiques d'actions de grâces ferons-nous donc entendre aujourd'hui dans le saint Temple? Par quels Sacrifices de louanges exalterons-nous les grandes miséricordes du Très-Haut?

Déjà le Monarque, qui est rendu à nos vœux, avoit éprouvé les plus sensibles effets de la protection divine. Rappellez-vous, M. C. F., les dernières années de ce règne, dont les merveilles illustreront éternellement nos Annales. Louis XIV. terminant sa glorieuse carrière, avoit vu les désastres de son auguste famille. Il ne restoit auprès de ce grand Roi qu'un enfant, seul reliction de cette Tige Royale; mais dans les Décrets de la Providence, cet Enfant étoit celui qui devoit consoler Israël de ses pertes. C'étoit le Fils bien-aimé que le Ciel avoit choisi comme Salomon, pour perpétuer la race de David.

Il monta sur ce Trône, qui depuis plus de XIII. siècles remplit l'Univers de sa gloire, & bientôt par le concours des qualités les plus aimables, il gagna le cœur de ses Sujets & la confiance des Etrangers. Il parut tendre, compatissant, fidèle à sa parole, modeste dans les succès, exempt de cette ambition déréglée dont on fait si souvent un mérite aux Princes. On le força de vaincre, & il fut toujours prêt à donner la paix. Ses armes le rendirent redoutable dans l'ancien & dans le nouveau Monde, & jamais il ne parut jaloux de faire sentir le poids de sa puissance. Souvent il put imposer des loix, exiger des satisfactions, étendre ou retirer des conquêtes, & toujours il écouta les conseils de la modération; il sacrifia même ses propres intérêts au désir de concilier ceux des autres.

Ainsi, grand Dieu, mîtes-vous dans le cœur de ce Monarque les Vertus Royales & Politiques, qui font la gloire d'un Empire & le bonheur des Peuples. Mais de quelles grâces l'avez-vous comblé dans l'ordre du salut, & comment ces grâces l'ont-elles préparé à remplir les devoirs d'un Roi Très-Chrétien? Nous l'avons vu, dès le premier usage qu'il fit de sa raison, pénétré des vérités de la Foi, ennemi de toute nouveauté profane en matière de Religion, plein d'estime pour la vertu & pour ceux qui en font une profession particulière, attentif à se recueillir & à s'humilier devant les saints Anges, occupé de la crainte des jugemens terribles du Seigneur,

Seigneur, & dans les momens critiques où ses jours ont été en danger, nous l'avons vu se jeter de lui-même & sans effort dans le sein de la miséricorde divine, implorer le Ministère de l'Eglise, & rechercher les secours du salut.

Nous touchons ici, M. C. F., des époques infiniment douloureuses. Un Maître si digne de notre amour n'a pu être menacé de perdre la vie, sans nous causer de mortelles allarmes. Il étoit à la tête de ses Armées, & une maladie violente le conduisit en peu de jours jusqu'aux portes de la mort. Quelle fut alors notre consternation; avec quel empressement offrimus-nous nos vœux & nos soupirs à l'Arbitre Suprême de la vie des Rois & de la durée des Empires; dans quel esprit de dévouement conjurâmes-nous le Ciel d'accepter le sacrifice de nos jours, pour conserver ceux du meilleur des Rois! Nos prières furent exaucées; cette Providence paternelle, qui l'avoit soustrait aux dangers de l'enfance, de la jeunesse & des combats, nous le rendit plein de force & comblé de gloire. A son retour, nous le célébrâmes comme le Vainqueur de la mort & des ennemis de l'Etat; nous bénîmes le Très-Haut, qui seul avoit opéré ces merveilles.

Engagé dans une nouvelle guerre, qu'il a voulu prévenir par toute voye de conciliation, que le zèle de la paix peut suggérer, ce grand Roi jouïssoit déjà des fruits glorieux de la Victoire. Il voyoit l'Europe & l'Amérique applaudir comme de concert à la grandeur de ses entreprises, à la valeur de ses troupes, à la justice de sa cause. Et voilà tout-à-coup l'Enfer, qui vomit un Monstre armé d'un fer meurtrier. . . . Ah! M. C. F., le souvenir de cet exécrationnable parricide révolte nos esprits, trouble nos sens, renouvelle la playe de notre cœur. Nô les droits de l'humanité, ni l'éclat de la Majesté Royale, ni les inclinations bienfaisantes du Monarque, ni la crainte des plus horribles supplices, ni l'opprobre éternel d'une si infâme entreprise, ni le cri de la Raison, de la Religion, de la Patrie; rien n'a pu intimider ou toucher ce Suppôt de Satan. L'Oint du Seigneur est frappé de ce glaive sacrilège. O montagnes, ô collines, s'écrioit St. Jean Chrysostôme, après l'insulte faite aux statues de Theodose, soyez revêtus de deuil & abandonnez-vous aux gémissemens; on a outragé celui qui n'a point d'égal sur la terre; c'est l'Empereur, c'est le Souverain & le Chef de tous les hommes. Ce n'é-

toient,

taient, M. C. F., que les images de Theodose qu'on avoit outragées; l'injure n'étoit atroce que par le rapport de ces images avec le Prince qu'elles représentoient, & cependant la bouche la plus éloquente de l'Eglise d'Orient invite les Créatures, même inanimées, à témoigner leur douleur. Ici ce n'est point la statue du Prince qui a été mutilée ou renversée; c'est le Prince lui-même qui a été blessé; c'est le Souverain & le Chef de tant de millions d'hommes qui a reçu le coup funeste; c'est le sang de St. Louis qui a été versé. O Dieu saint & terrible! le deuil des montagnes & les gémissemens des collines seroient-ils des phénomènes plus surprenans que ne l'est cet abominable parricide?

Aussi, M. C. F., à la première nouvelle, qui s'en est répandue, quelles ont été nos allarmes! Il n'appartient à personne d'expliquer, ni même de concevoir tout ce qu'une Nation si zélée pour ses Rois a éprouvé dans ce moment. J. C. seul, exposé durant trois jours sur les Autels, a vu toute l'étendue de cette défolation. Elle ressembloit à celle de la Cité Sainte, l'objet des larmes de Jérémie. Dans toutes les Villes de ce Royaume les entrailles des Citoyens étoient émuës. . . . Ils paroissoient dans les places publiques aussi pénétrés de douleur, que s'ils avoient été blessés du même coup. . . . Le vieillards, qui n'avoient jamais vu de pareil dans Sion, gardoient un morne silence. Une consternation générale occupoit tous les esprits, un Océan d'amertume inondoit tous les cœurs.

J. C. seul nous a consolé, M. C. F., lui seul a couvert de ses ailes & environné de son bouclier la Personne sacrée du Roi, & voilà ce qui nous comble aujourd'hui d'une joie qui est au-dessus de toutes nos expressions; voilà ce qui invite les Prêtres du Dieu vivant à faire rétentir le saint Temple de leurs Chants d'allégresse. Oui, c'est à vous, Ministres du Sanctuaire, Enfans de la sainte Sion, de louer le nom du Seigneur votre Dieu, parce qu'il a opéré de grandes merveilles. Il n'a pas permis que son peuple restât long-tems dans le trouble. Il a fait voir qu'il étoit toujours au milieu d'Israël, qu'il vouloit toujours être son Dieu & son Protecteur. Mais, M. C. F., le Prophète, qui relève ainsi le courage du peuple de Dieu, qui l'exhorte à se livrer aux transports de la plus vive reconnaissance, l'avertit en même-tems d'implorer la mi-

sericorde

sericorde du Seigneur; il dit aux Prêtres de crier entre le Vestibule & l'Autel; Pardonnez, grand Dieu, pardonnez à votre peuple, & ne le livrez pas à l'opprobre. Sentiment de componction, qui nous convient encore mieux qu'à l'ancien Israël; car si le Seigneur nous rend notre Père & notre Roi, pouvons-nous oublier l'attentat détestable qui a mis sa Personne sacrée en danger?

Ici concevons, M. C. F., quelle révolution doit se faire dans nos idées. Nous avons appris de nos Pères qu'il fut un tems de confusion, de discorde, de fureurs domestiques, où la Majesté ne put garantir le Souverain du glaive des Parricides, Tems déplorable auquel nous n'imaginions pas que notre siècle pût jamais ressembler. Nous nous refusons en quelque sorte au récit de ces horreurs consignées dans nos Annales; nous désirions que la mémoire en fût détruite, que ces jours malheureux fussent ensevelis dans une nuit éternelle; & nous regardions la rigueur de nos Loix & la douceur de nos mœurs comme des barrières qui écartoient pour toujours des entreprises si barbares & des événemens si tragiques.

Nous nous sommes trompés, M. C. F., & à la honte de notre siècle il s'est trouvé un Parricide, qui a donné au monde le spectacle du plus grand des forfaits. Il est sorti de notre Patrie un homme de sang, qui a plongé le fer dans le sein de son Roi. A Dieu ne plaise que tout ce qui porte le Nom François partage l'infamie d'une action si damnable. On voit des monstres dans les plus belles contrées de la terre; & le malheureux qui a levé sa main scélérate sur le plus grand des Rois, est né parmi des Sujets brulants de zèle & d'amour pour leur Souverain; & cet ennemi de Dieu, des Loix, de la Patrie, de la Raison, de lui-même, a été élevé parmi des millions d'hommes, qui détestent aujourd'hui son crime comme l'attentat le plus odieux, & sa personne comme la plus indigne de voir le jour.

Cependant, M. C. F., rentrons en nous-mêmes & voyons, en la présence du Seigneur, si les égaremens de notre esprit & de notre cœur n'ont point attiré sur nous un effet si terrible de la colère divine; si pour confondre la Philosophie anti-chrétienne du siècle, Dieu n'a pas permis un événement qui dégrade totalement la raison. Examinons sans préjugés ce que méritent tant d'erreurs répandues dans les esprits, tant de licence dans les discours, tant de blasphèmes contre Dieu &

son Christ, tant de raisonnemens contre la vérité sou-
 veraine, tant de scandales dans tous les états & dans tous
 les genres. Observons en particulier si, depuis l'affai-
 blissement de la Foi parmi nous, il ne s'est pas glissé
 dans les esprits & dans les livres une multitude de
 principes qui portent à la désobéissance, à la rébellion
 même contre le Souverain.

Cet examen, M. T. C. F., nous humiliera sans doute,
 mais il nous fera convenir, si nous sommes de bonne
 foi, que la main de Dieu a pu s'appesantir sur nous,
 que sa justice vengeresse a pu laisser les portes de l'abî-
 me s'ouvrir à nos yeux & produire un Monstre, qui
 deshonne le siècle & qui désole la Nation. Nous con-
 cevrons en même-tems, que si nous obtenons du Seigneur
 qu'il fasse revivre parmi nous l'esprit de la foi, dès
 lors nos principes, nos mœurs, notre langage, nos écrits,
 nos sociétés, nos entreprises, tout en nous portera les
 caractères de l'obéissance pleine & parfaite, qui est due
 à l'autorité légitime.

O Peuple, confié à nos soins, instruisez-vous donc, &
 apprenez à connoître la Religion Chrétienne. Elle est la
 barrière la plus efficace qu'on puisse opposer à toute espèce
 de licence; elle imprime dans les cœurs cette crainte salu-
 taire d'un avenir éternel, qui retient les hommes dans
 la règle & dans l'ordre prescrit par les Loix; elle est le
 plus ferme appui du Trône & la sauvegarde la plus in-
 violable de la Majesté des Souverains; elle enseigne à
 reconnoître & à révéler dans eux l'Image de l'Être Suprê-
 me. Consultez en effet les Livres Saints, monumens vé-
 nérables, on se trouve consignées les Loix de cette di-
 vine Religion; vous y verrez que les Souverains sont les
 Oints du Seigneur, & qu'il est défendu de les tou-
 cher; qu'on ne doit jamais parler contre les Dieux de la
 terre, ni médire de celui qui est le Prince du Peu-
 ple; qu'il est ordonné d'honorer le Roi, comme il est
 ordonné de craindre Dieu; qu'on est obligé d'obéir à
 ses Maîtres, fussent-ils même durs & fâcheux; qu'on
 est averti par le grand Apôtre, de prier pour les Rois
 & pour tous ceux qui sont élevés en dignité; qu'il
 est très-expressément enjoint par J. C. même de rendre
 à César ce qui est à César; qu'on ne peut être di-
 pensé de regarder toute Puissance légitime comme venant de
 Dieu; qu'enfin il est nécessaire de se soumettre à l'auto-
 rité, non-seulement par la crainte du châtement,

mais

mais aussi par un devoir de conscience.

Telles sont, M. C. F., les règles données par l'Esprit saint & conservées d'âge en âge dans le Christianisme. Il nous seroit aisé de vous rappeler à ce sujet les Peuples des premiers Fidèles, qui obéissoient aux Idolâtres même & aux Persécuteurs; les maximes des saints Docteurs, qui n'ont jamais cessé d'inspirer les sentimens de fidélité, qui sont dûs aux Princes de la terre; les décisions des Conciles; qui ont frappé d'anathème toute Doctrine capable de révolter les Peuples contre leur Souverain; l'enseignement perpétuel des Pasteurs, qui ont toujours dit avec le grand Apôtre: Obéissez en tout à vos Maîtres temporels. Mais que ne pourrions-nous pas vous dire en particulier pour vous faire sentir combien la personne des Rois est respectable, & quelle horreur on doit concevoir de quiconque ose en violer la Majesté? Quand on donna le conseil à David de se délivrer des persécutions de Saül en lui ôtant la vie; non répondit-il, je ne porterai point la main sur l'Oint du Seigneur; car qui pourra se permettre sans crime un tel attentat? Et quand l'Amalecite, dont Saül avoit employé le ministère pour accélérer le moment de sa mort, vint raconter ce qu'il avoit fait dans la vue d'obéir à ce Prince; malheureux, reprit David, pourquoi as-tu ôsé donner la mort à l'Oint du Seigneur? ton sang va retomber sur ta tête, puisque tu te condamnes toi-même, & sur le champ le coupable fut mis à mort par l'ordre & en la présence du saint Roi.

Observons, M. C. F., que Saül étoit un Roi reproché de Dieu; qu'il ne pouvoit survivre à sa défaite & à sa blessure; qu'il avoit engagé l'Amalecite à lui prêter son secours. Cependant le plus juste & le plus modéré des hommes voit dans l'action de cet Etranger toute la noirceur d'un Parricide, parce que celui qui en étoit l'auteur avoit porté sa main sur l'Oint du Seigneur. Que penserons-nous donc du forfait exécrationnel qui a été commis dans le sein de notre Patrie, exécuté sous nos yeux? Quelle sera notre indignation au souvenir d'un attentat commis par trahison, de dessein prémédité, & dans ce Palais auguste où tout annonce la Majesté du Souverain, où tout inspire la réserve, le respect & la vénération; attentat sur-tout, qui a pour terme & pour objet la personne d'un Roi chéri de Dieu & des hommes? Ah! M. C. F., cette circonstance nous confond, & nous

ascable; elle rend ce funeste événement comme incroyable, quoiqu'il ne soit que trop certain. Mais qu'est-il nécessaire d'insister plus long-tems sur la cause de nos allarmes? Le Seigneur rend à nos vœux le Prince qui nous gouverne plutôt en Père qu'en Maître; les pièges de l'Enfer étoient tendus, & la main du Très-Haut les a brisés; le précipice étoit ouvert, & le traître qui l'avoit creusé, s'y est enseveli lui-même. Que nous reste-il donc? qu'à venir le Dieu des miséricordes, qu'à lui offrir d'immortelles actions de grâces dans son saint Temple, qu'à le conjurer, par les plus ferventes prières, de multiplier les jours d'un Monarque si cher à sa Royale Famille, à la France, à l'Univers entier.

A CES CAUSES, &c.

Procès de
Damien.

Le scélerat Robert-François Damien qui a donné matière à ce beau Mandement, vivoit encore le 25. Mars jusqu'où l'examen des Pièces de la procédure a continué presque journellement au Parlement en présence des Princes du Sang & des Ducs & Pairs. Le Prince de Conti s'y est donné beaucoup de mouvemens; en combinant tous les interrogatoires, les dépositions des personnes détenues au sujet de ce misérable, les recollemens, les confrontations qui ont duré jusqu'à ce jour. On est enfin parvenu au degré de clarté nécessaire pour juger des véritables motifs qui l'ont fait agir. Son procès verbal est fort étendu. Il présente le détail fatigant des réponses tantôt claires, tantôt ambiguës, tantôt contradictoires, par lesquels ce monstre trouvoit le moyen de prolonger son examen. Il cherchoit par-là à échapper à la pénétration de ses Juges. Il a osé répandre des soupçons sur des personnes dont le zèle pour le Roi & pour l'Etat forme l'essence du caractère: Ensuite il désavouoit tout ce qu'il avoit dit, en y ajoutant, pour comble d'impudence, de sottes plaisanteries sur l'occupation
que

que donnoit son affaire, & sur le bruit qu'elle faisoit dans le monde. Il s'est à la fin trouvé que la plûpart de ceux qu'on avoit soupçonnés ou que le coquin avoit accusés, sont d'honnêtes gens; aussi, les a-t-on relâchés de la Bastille. Il s'est trouvé que d'autres qu'on pouvoit penser avoir trempé dans son horrible crime par la fuite qu'ils avoient prise, sont des gens qui avoient simplement eu le malheur de le connoître, & qui ne se sont enfuis que par la crainte d'être arrêtés. Depuis l'une des dernières assemblées des Princes & des Païs, devant laquelle le parricide fut amené & interrogé, plusieurs personnes ont encore été décrétées de prise de corps, & l'on a découvert un nouveau forfait de ce scélerat. C'est lui qui a abrégé les jours de feu Mr. de la Bourdonnaye chez qui il étoit domestique, en mêlant de l'arsenic dans un lavement qu'il lui donna pendant sa maladie, en vûe de prévenir que son Maître, s'il se rétablissoit, ne le fit punir sur les indices qu'on avoit d'un vol de cent Loüis qu'il lui avoit dérobés. Il a avoué de sang froid cet horrible fait, en disant, *mon Maître m'auroit fait pendre; mais je le prévins, en l'envoyant à l'autre monde.*

Les deux personnes de Bourdeaux qu'on a fait venir sont renvoyées, pour n'avoir pas reconnu que c'étoit Damien avec qui ils avoient conversé. On a souvent interrogé le vieux père, la femme, la sœur & le frère de l'assassin, qui sont à la Bastille, de même qu'un Marchand de la Ville d'Amiens, une Dame, une Demoiselle qui ont été élargies, & sur-tout un soldat aux Gardes détenu, & qui a accusé diverses personnes d'avoir trempé dans un complot d'assassiner le Roi. Ce complot, comme on le dé-

bite, n'auroit point de connexion avec celui du meurtrier Damien. Mais les soupçons pourrout s'en dissiper, comme bien d'autres que de fausses accusations avoient fait naître.

On compte à présent la terre délivrée du poids qui la deshonoroit, de l'infâme Damien, qui a tellement augmenté, pendant sa détention, l'horreur de ceux qui le gardoient, que c'étoit un supplice pour eux de le voir respirer si long-tems. Mr. Gueret, Curé de *St. Paul*, a été choisi pour le disposer à bien mourir. Tout a été préparé à la place de *Greve* pour son supplice, qui aura été précédé de tortures d'une nouvelle invention, & des plus aiguës. Nous en marquerons quelque chose de plus le mois prochain, & finirons ici ce trop affligeant narré: car il n'est point d'image assez expressive pour bien peindre la douleur, la consternation & les allarmes que l'attentat du Parricide a causées dans tout le Royaume. Par-tout, soit dans les Villes, soit dans les campagnes, les habitans ont suspendu leurs travaux, & ont oublié même le soin de leurs maisons & de leurs enfans pour courir aux Eglises, demander à Dieu la guérison du Roi. Il n'est pas possible de donner le détail des rélations reçues à ce sujet de divers endroits. Il ne l'est pas non plus d'exprimer ce que la joye a fait mettre en usage, après les actions solennelles de graces à Dieu rendues pour la conservation de Sa Maj. Mais trouvant quelque chose de distingué des autres démonstrations de l'allégresse générale, dans celle qu'a marquée le Collège des Pères Jésuites de *Rheims*, nous croyons devoir nous y arrêter.

Le Professeur de Rhétorique de ce Collège, y prononça le 4. Mars une Harangue, où il

tra la providence de Dieu qui veilloit également sur le Royaume & sur son Souverain.

Sur le Souverain, en manifestant combien elle étoit attentive à la sûreté d'un Prince si chéri, & en lui donnant la satisfaction de voir d'une manière encore plus marquée la tendresse de la Famille la plus auguste, l'attachement de l'Epouse la plus vertueuse, le dévouement d'un Fils le plus fidèle, l'amour d'un Peuple digne d'un si aimable Prince, les sentimens de tout le Royaume, des Cours même étrangères, en particulier de celle avec qui il vient de contracter l'alliance la plus heureuse. Tout ceci remplissoit la première partie.

L'Orateur a fait voir dans la seconde partie la Providence de Dieu sur le Royaume, en lui conservant un Monarque qui en fait la gloire & la sûreté. Tous les Arts auroient déploré la perte de leur Protecteur, les Sujets celle de leur Père, la Religion celle de son Appui, la Paix celle de son plus zélé Défenseur. Les mouvemens divers, les caractères variés des ennemis dont on a donné le tableau, servoient à confirmer le bienfait inestimable de la Providence, qui a veillé sur les jours de Louis le Bien-Aimé. Qu'il vive donc, disoit l'Orateur en finissant, & la France sera florissante, *Vivat LUDOVICUS, florebit Gallia.*

Quelques jours auparavant les Pensionnaires du même Collège avoient fait éclater leur zèle sur le même sujet, en représentant sur leur Théâtre une Pastorale allégorique en trois Actes, accompagnée d'intermèdes en musique. Ils profitèrent de cette circonstance pour célébrer l'accueil distingué dont Sa Majesté venoit d'honorer les Députés de *Rheims*. Les personnes
les

les plus Illustres de tous les Corps de la Ville qui composoient l'Assemblée, furent si charmées qu'on ne put leur refuser pour le lendemain une seconde représentation : Voici le sujet de la Pièce.

Des Augures trop sinistres avoient averti les Bergers, qu'il étoit arrivé un accident fâcheux au grand Daphnis leur Chef. Déjà l'allarme s'étoit répandue de toutes parts. Ils ne pouvoient cependant encore ajouter foi à ces tristes présages. Tout au contraire paroissoit devoir dissiper ces soupçons. Il leur sembloit voir à côté de l'Illustre Daphnis, les vertus réunies éloigner le péril; ils le voyoient heureux dans tous ses projets, ses rivaux soumis jusqu'au milieu des mers, & dans les Cantons même les plus lointains. Tant de vertus, un caractère de grandeur & de bonté qui gagnoient à Daphnis, l'estime & le cœur de tous les Bergers leur promettoient les jours les plus longs & les plus heureux. Ils tâchoient de calmer la vivacité de leur frayeur par le récit de ces images touchantes, lors qu'un Berger vient à eux baigné de pleurs. Il leur apprend qu'un serpent furieux, surprenant Daphnis à son passage, venoit de le percer de son dard. A cette nouvelle, saisis d'effroi, ils tombent dans le plus profond abattement, pressent le Ciel de leur rendre leur aimable Maître, d'abréger leurs jours pour conserver les siens. L'amour, la tendresse ne leur permettent pas d'être tranquilles sur le sort de leur bien-aimé Daphnis. Ils dépêchent promptement vers lui Tyrfis & Lycas, les principaux d'entre-eux, pour lui témoigner leur douleur. Le zèle & le mérite de leurs Députés leur persuadent aisément que leurs hommages seront
bien

bien reçus. Leur amour cependant suspendu entre la crainte & l'espérance, se trouve toujours également partagé & inquiet. Il n'est plus pour eux de plaisirs & de jeux; & tandis qu'ils s'animent à l'envi à intéresser les Dieux, pour le retour d'une santé si précieuse, les Députés arrivent & viennent leur apporter les nouvelles les plus consolantes, l'heureux rétablissement de Daphnis. Ils peignent ses sentimens héroïques, cette tendresse paternelle qui le rendoit plus inquiet sur les intérêts de ses Bergers que sur ses propres jours, tous ces traits enfin qui caractérisent une grande ame. Ils retracent les spectacles attendrissans dont ils ont été eux-mêmes témoins, une famille en pleurs, une épouse expirante, un fils consterné. Mais éloignons de notre esprit, continuent-ils ces tristes images. Il est tems de nous livrer à la joie; il n'est plus rien à craindre pour Daphnis: ne pensons plus qu'au bonheur dont nous jouissons, aux faveurs dont il nous a honorés.

Ici les Députés rappellent l'accueil distingué qu'ils ont reçu de Daphnis; ils répètent avec complaisance comment Daphnis agréa leur zèle & leur témoigna sa satisfaction. Tyrhis pénétré de la plus vive reconnaissance, imagine un moyen de la faire paroître avec éclat: Il fait rassembler tous les Bergers d'alentour, & leur annonce le projet qu'il a conçu de faire ériger une statuë qui leur représente sans cesse la Majesté de cet illustre Pasteur. Tous s'empressent aussi-tôt de se rendre à des vûes si sages, & se répandent en vœux les plus ardens & les plus sincères pour la conservation de leur cher & bien-aimé Daphnis.

Tout ceci fait allusion à l'érection d'une statuë du Roi dont la Ville de *Rheims* se propose d'orner une de ses places.

Cette Pastorale fut encore suivie d'une Cantate & d'un Ballet général, qui furent trouvés d'un goût excellent & toujours analogues au même sujet. Les applaudissemens universels que les Pensionnaires Auteurs reçurent des personnes les plus distinguées de la Ville répandirent dans cette jeune Noblesse, une nouvelle joye & encore plus d'émulation à célébrer le glorieux nom de Daphnis.

Les Evêques de *Bretagne*, assemblés à *Rennes* pour
les

les Etats de la Province, ont donné un Mandement, par lequel ils instituent à perpétuité une fête à l'honneur des saints Anges Gardiens, pour remercier Dieu d'avoir sauvé le Roi de l'horrible attentat commis contre sa personne. Cette fête sera célébrée tous les ans le 5. Janvier.

IV. La retraite du Comte d'Argenson & celle de Mr. de Machault, dont nous avons annoncé l'exil le mois passé, ont été accompagnées de tout ce qui peut adoucir une disgrâce. Le Roi a gratifié de pensions ces deux Seigneurs, & n'a rien ajouté à ses ordres qui pût charger leur conduite. Le Marquis de Paulmy d'Argenson, qui s'est formé sous le Comte d'Argenson, son oncle, à la connoissance des affaires qui concernent le détail de la Guerre, suit dans ce Département les mêmes directions qui y étoient déjà établies, mais sur lesquelles il prend l'avis du Maréchal Duc de Belleisle, de qui ce Département relève en particulier.

Le Roi connoissant les talens de Mr. Peirenc de Moras, Contrôleur Général des Finances, a réuni à cette Charge celle de Secrétaire d'Etat du Département de la Marine, pour être exercées toutes deux par ce Ministre, à qui Sa Maj. a donné séance dans son Conseil d'Etat, de même qu'au Marquis de Paulmy d'Argenson chargé du Département de la Guerre. Le Roi, qui n'a point encore disposé de la Charge de Garde des Sceaux, a jugé à propos de faire sceller en sa présence. Le 4. Mars Sa Majesté tint, pour la première fois depuis son avènement à la Couronne, un Conseil du Sceau, à l'exemple du Roi Louis XIV, qui en tint onze dans l'année 1672, après la mort du Chancelier Seguier.

V. Si nous parcourons les mers, nous y voyons actuellement en pleines voiles six Escadres du Roi plus ou moins fortes, sorties depuis peu des Ports de l'Océan & de la Méditerranée, pour se rendre à des destinations dont on ne peut jusqu'à présent rien marquer de positif. Toutes armées en guerre, chargées de troupes de débarquement & de toutes sortes de munitions, elles présenteront vraisemblablement quelques rencontres avec celles des Anglois. C'est la pensée de plusieurs. Nous n'en marquerons rien au-delà pour ce mois-ci, & ne ferons pas non-plus le récit
des

des nombreuses prises que les Armateurs de *St. Malo*, de *Dunkerque*, de la *Ciotat*, de *Marseille* & autres endroits, ont faites sur les Anglois, & conduites dans les Ports du Royaume, depuis ce que nous en avons dit le mois passé. On les compte, nom par nom, à plus de soixante, parmi lesquelles il y a quelques Armateurs, mais la plupart Bâtimens Marchands, avec des chargemens de toutes sortes de denrées & marchandises.

L'*Amérique*, où quelques captures sur les Anglois ont aussi été faites, ne nous présente encore rien en fait d'armes qui soit intéressant. Mais on en apprend la nouvelle d'un ouragan que l'Isle de la *Martinique* a essuyé au mois de Septembre dernier, plus terrible qu'aucun de ceux qu'on a y ressentis depuis que les François sont en possession de cette Isle. Nous en rapporterons les tristes circonstances le mois prochain.

Il seroit d'ailleurs difficile de bien exprimer le dommage que la Province d'*Artois* a souffert, par une inondation qu'on y a eue la nuit du 21. au 22. Janvier, ainsi que les jours suivans. Il n'y a point de rivières ni de ruisseaux dans la Province qui ne soient sortis de leurs lits. Toutes les Vallées ont été submergées. Plusieurs personnes ont péri dans les eaux.

NAISSANCES, MARIAGES ET MORTS.

NAISSANCES. Le 17. Février la Reine des Deux-Siciles mit de nouveau heureusement au monde un Prince, qui est le sixième fils vivant de Leurs Majestés Siciliennes.

Le 20. du même mois la Duchesse d'*Ahrenberg*. Epouse du Duc de ce nom, est aussi heureusement accouchée d'un Prince à *Bruxelles*.

MARIAGES. Le 20. du mois de Décembre dernier s'est faite dans la Chapelle de la Cour à *Vienne*, par ordre & en présence de Leurs Maj. Imp., la célébration du mariage du Comte Charles de *Calenberg*, Chambellan actuel, & Lieutenant-Colonel du Régiment dont l'Electeur de Cologne, en sa qualité de Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique est Chef, avec la Comtesse Marie-Anne de *Thurn* & de *Walssine*, Dame de la Clef d'or de l'Impératrice-Reine.

& qui a eu pour mère une Comtesse d'Ottingen. Leurs Maj. Imp. ont fait de riches présens aux nouveaux mariés.

Le Duc régnant de Saxe-Hildbourghausen, qui avoit pour épouse la Princesse Louïse sœur du Roi de Dannemarck, décédée il y a quelque-tems, s'est remarié au commencement de Février à la Princesse Christine-Sophie-Charlotte de Brandebourg-Culmbach. Ce mariage a été célébré avec beaucoup de magnificence à la Cour de *Copenhague*, le 20. Janvier.

MORTS. Mr. le Boyer de Fontenelle qui termina le 9. Janvier dernier sa longue & brillante carrière à *Paris*, comme nous l'avons marqué le mois suivant, étoit Doyen de l'Académie Françoisé, de l'Académie Royale des Belles-Lettres & de celle des Sciences: Membre de la Société de *Londres* & de l'Académie de *Berlin*. Nous devons quelque chose de plus à sa mémoire, que l'annonce de sa mort. Mr. de Fontenelle, ainsi que le Grand Corneille, son oncle, étoit né à *Roüen*. L'universalité de ses talens & de ses connoissances, l'étendue & l'agrément de son esprit, l'art qu'il eut toujours de répandre de la lumière & des graces sur les matières les plus abstraites, lui ont mérité une des premières places entre les hommes les plus illustres que le dernier siècle ait produits. Il a rempli, pendant plus de quarante ans, avec le plus brillant succès, l'emploi de Secrétaire-Perpétuel de l'Académie-Royale des Sciences. Son Histoire de cette Académie, sa Pluralité des Mondes, ses Eloges, ses Dialogues des Morts, sont des Ouvrages dont chacun en particulier est digne d'immortaliser son Auteur. Ce célèbre Académicien avoit des mœurs si douces, & étoit d'un caractère si liant, qu'il a eu le bonheur de mener une vie des plus heureuses & de passer les jours les plus sereins. Quoique supérieur en tout genre de faveur, s'il a eu des envieux, il n'a point eu d'ennemis. Il suffisoit d'avoir jöüi deux ou trois fois de sa conversation, pour concevoir de lui une estime & une inclination qui ne s'effaçoient plus. Il avoit poussé la pureté & la délicatesse du Stile François à un point que peu de personnes atteindront dans le même genre de perfection.

des Princes &c. Avril 1757. 311

La Duchesse douairiere de Medina-Celi, mère du Duc de ce nom, Grand Ecuyer du Roi d'Espagne, est morte subitement à *Madrid* au mois de Janvier dernier, dans la 69me année de son âge. Cette Dame étoit fort considérée du Roi & de la Reine, & s'étoit acquise l'estime & le respect du public, par l'usage qu'elle faisoit de sa faveur.

Messire Ferdinand-Florent Marquis du Châtelet, qui avoit dans les dernières guerres un Régiment de deux Bataillons portant son nom au service de France, est mort à *Besançon* le 6. du même mois. Il étoit l'aîné de la Maison du Châtelet, & descondoit en ligne directe de Ferri, dit le Biche, Duc de Lorraine, qui regnoit en 1205.

Mr. de Kleist, Lieutenant-Général d'Infanterie & Chef d'un Régiment au service de Prusse, mourut à *Dresde* la nuit du 13. au 14. Il avoit été blessé à la Bataille de *Lowositz*.

Herman Werner Baron d'Elberfeld, d'une illustre Famille de *westphalie*, Chambellan Actuel de Leurs Maj. Imp. Lieutenant-Général de leurs Armées, est mort à *Vienne* le 21. n'ayant que 56. ans. C'étoit un Officier de valeur & de capacité.

Jean-Baptiste Comte de Montfort, Chanoine Capitulaire de *Cologne*, est mort en cette Ville le premier Fevrier, n'ayant que 30 ans.

Le 7. mourut à *Liège*, dans un âge avancé, Messire Pierre Comte de Mean & de Beurieux, Conseiller Intime d'Etat, de Conférence & du Conseil Privé du Cardinal Prince-Evêque de *Liège*, son Député à l'Assemblée des Etats de cette Principauté & du Comté de *Loos*, Commissaire Déciseur de la Ville de *Müestrecht*, Seigneur de *Saive*, *Attrin*, *Landenne* &c. Ce Seigneur est fort regretté pour les qualités de son cœur, celles de son esprit, sa considération pour les Gens de Lettres, & sa grande charité pour les pauvres.

François Landi, de *Plaisance*, Cardinal Prêtre de la sainte Eglise, du Titre de *St. Jean* devant la Porte-Latine, ancien Archevêque de *Benevent*, Président de la Congrégation de l'*Index* &c. mourut à *Rome* le 11. dans sa 74me année.

Le Lord Horace Walpole, frère du célèbre Comte d'*Oxford*, & ci-devant Ambassadeur du Roi

Roi de la Grande-Bretagne auprès du Roi de France, est mort à Londres dans sa soixante année.

Le Prince Erneste-Frédéric de Saxe-Cobourg a été enlevé par la petite verole dans la sixième année de son âge, au Château d'Ehrenbuorg.

Messire Alphonse-Marie-Louis, Comte de Saint Severin d'Arragon, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, & ci-devant Ministre d'Etat, mourut à Paris le 7. Mars dans la 52me année de son âge. En 1752, n'ayant alors que 19 ans, il succéda à son père, en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Duc de Parme auprès du Roi de France. En 1736. ils'attacha au service de France, & l'année suivante Sa Majesté lui accorda un Brevet de Colonel à la suite du Régiment *Royal-Italien*. Au mois d'Octobre de la même année, il obtint des Lettres de Naturalité. Sa Maj. le nomma son Ambassadeur à la Cour de Suède, d'où il revint en 1741. Dans l'année 1744, il alla en Pologne, avec caractère d'Ambassadeur du Roi, & en 1745, il fut Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à la Diète d'Electon de *Francfort*. Il fut nommé au mois de Janvier 1748, Ministre Plénipotentiaire au Congrès d'*Aix-la-Chapelle*, & dans la même année Ministre d'Etat. Ses talens supérieurs pour les grandes affaires font beaucoup regretter ce Seigneur.

Jean-Joseph Comte de Trautsohn & du Saint Empire Romain, Cardinal de la sainte Eglise, Archevêque de *Vienne*, Conseiller actuel de Leurs Maj. Impériales, Protecteur de l'Université de *Vienne* &c. mourut en cette Ville le 10., n'ayant que 53 ans. Ce Prélat, fort regretté de la Cour, de la Ville, & de tous ceux qui connoissoient son mérite, est succédé dans le Siège Archiepiscopal de *Vienne*, par le Comte de Migazzi, arrivé récemment de son Evêché de *Wairzen*, & qui venoit seulement, depuis quelques jours, d'être nommé à la Coadjutorerie de l'Archevêché.

F I N.

HISTOIRE Civile, Militaire, Politique, Ecclésiastique & Littéraire de Lorraine & de Bar. Par Mr. de CHEVRIER, en huit volumes in douze, de 400. pages

cha-

chaun : ornée de Figures, d'Estampes & de Vignettes: Proposée par Souscription, & l'on soulerira à Nancy, chez le Sr. HENRY, Libraire du Palais, jusqu'au premier May de la présente année 1757. Le prix des 8 vol. est de 24 liv. de France, & de 32 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit. Ceux qui voudront souscrire jusqu'au premier May prochain, seront les maîtres. Il suffira qu'ils remettent au Correspondant HENRY à Nancy, franc de port, un billet conçu en ces termes & signé d'eux.

Je m'engage de payer au Sr. HENRY, Libraire à Nancy, la somme de 24 liv. monnoye de France, en quatre termes: savoir, six liv. en recevant les deux premières volumes de l'Histoire Générale de Lorraine & de Bar &c. Successivement la même somme en recevant la suite de l'Ouvrage au terme marqué ci-dessous.

C'est-à-dire, que les deux premiers volumes se distribueront dans le courant de May prochain, & les deux autres dans Septembre; que la seconde distribution aura le même sort; savoir, que les cinquième & sixième volumes paroîtront dans le courant de Janvier 1758. Et les deux derniers dans le mois de May de la même année.

NOUVELLE CONSTRUCTION des Ruches de Bois, avec la manière d'y gouverner les Abeilles; inventée par Mr. PALTEAU, premier Commis du Bureau des vivres de la Généralité de Metz; & l'Histoire des Insectes. Le tout arrangé & mis en ordre par Mr. **** avec des Figures en taille-douce. Imprimée à Metz chez JOSEPH COLLIGNON, Imprimeur du Roi, à la Bible d'or 1756. avec Approbation, & Privilège du Roi.

Nous avons annoncé avec plaisir cet Ouvrage dans notre Journal de Mars 1754, & nous étions aussi comme surpris de ne le point voir paroître après un si long espace de tems. L'Inventeur de cette nouvelle Construction insinuë assez clairement une partie des raisons qui en ont retardé le débit, & la publication, & les raisons ne peuvent que faire honneur à son zèle pour le bien & les intérêts de la Société. Nous en marquerons quelque chose de plus le mois prochain.

Les Officiers François qui ont été au siège de l'Isle de Minorque, sont sensibles à l'article mis dans notre Journal du mois d'Août dernier, page 117. qui s'énonce ainsi.

Pendant la durée du siège les Anglois ont fait entre autres trois vigoureuses sorties, qui leur ont réussi. Ils étoient instruits par un Officier perfide, qui assistoit aux Conseils tenus par le Maréchal de Richelieu, de tout ce qui s'y passoit. Ils se regloient sur les résolutions prises. La chose a été découverte; l'Officier a été jugé, il devoit être pendu à la tête du Camp &c.

Rien n'est plus faux que cet article. Inventé malicieusement, on nous l'a envoyé. Nous en avons fait usage; & quoique ce ne soit que depuis peu de tems que nous soyons informés pleinement du contraire, nous prions nos Lecteurs d'être persuadés qu'aucun Officier de l'Armée qui a réduit Minorque, n'a approché de l'indigne action qu'on lui imputoit.

Des Lettres de Berlin de fraîche date font envisager la Saxe sous un autre aspect que nous ne l'avons marqué jusques ici. Elles s'inscrivent en faux contre les malheurs de ce Pays, contre la famine qui s'y feroit sentir, contre ce qui est marqué des monnoyes, contre les violences en tout genre qui y feroient exercées, soit au sujet des recrues, soit autrement; enfin contre tout ce que nos Journaux, même le présent, rapportent des maux dont la Saxe est affligée. Mais peut-on donner à ces Lettres plus de croyance qu'à celles qui nous arrivent de Dresde, de Leypsig, & autres Lieux de cet Electorat infortuné? & à toutes les relations qui en viennent; lesquelles combinées ne présentent toutes que l'image la plus triste de toutes les calamités qui peuvent affecter des peuples?